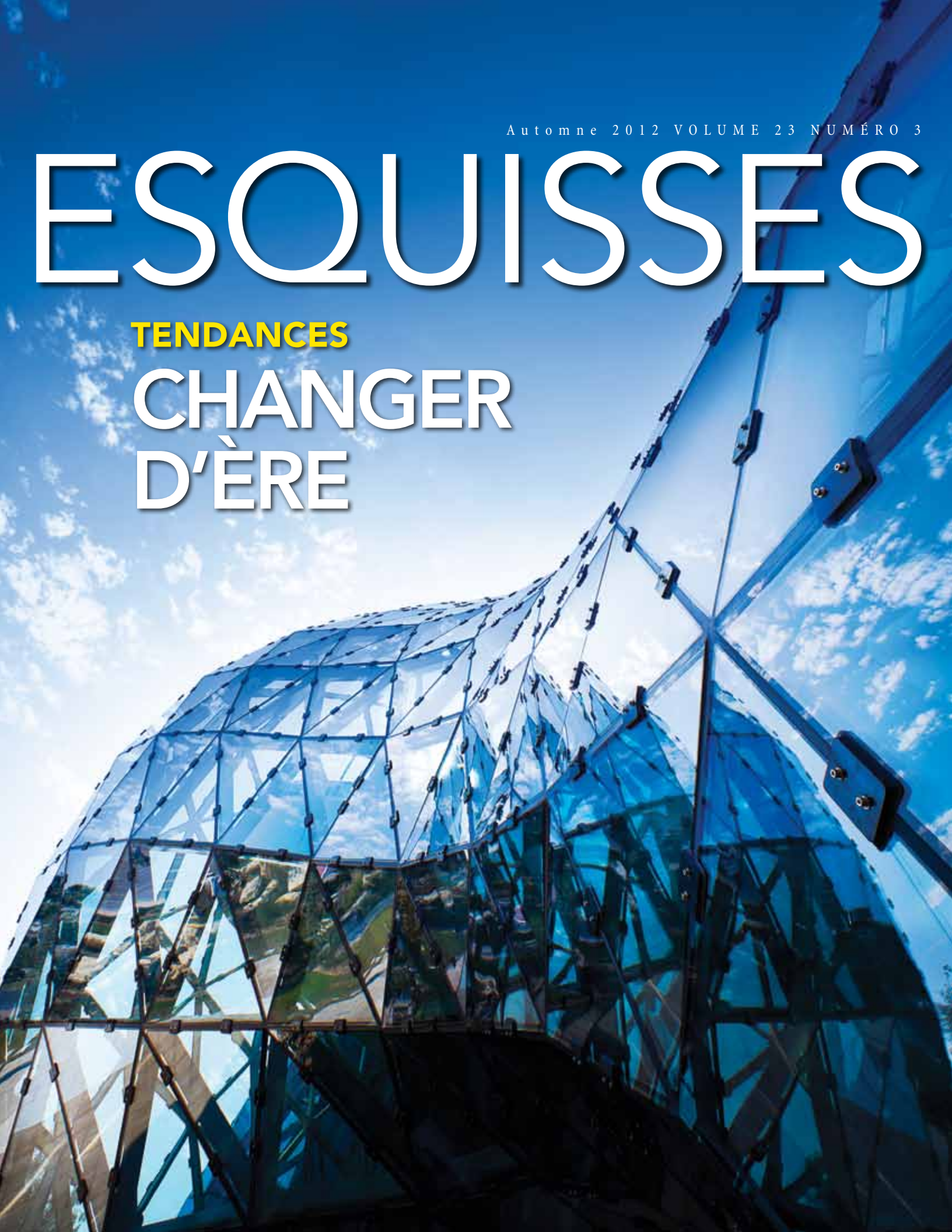


Automne 2012 VOLUME 23 NUMÉRO 3

ESQUISSES

TENDANCES

CHANGER
D'ÈRE



PROBLÈMES DE FENÊTRES ? NE LES REMPLACEZ PAS !



Remise à neuf de fenêtres
Scellement écoénergétique
Calfeutrage professionnel

LE GROUPE
FENESTRA

1 800 994-6404

groupefenestra.com


**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**

1825, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal QC H3H 1R4
Tél. : 514-937-6168
800-599-6168
esquisses@oaq.com
www.oaq.com

RÉDACTEUR EN CHEF **Pierre Frisko**
JOURNALISTES **Hélène Lefranc** et **Martine Roux**
RÉVISEUR **Christine Dufresne**
CONCEPTRICE GRAPHIQUE **Amélie Beaulieu** (Kokonut design)
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO **Gabrielle Ancitil**, **Véronique Bourbeau**, **Leslie Doumerc**, **Corinne Fréchette-Lessard**

Esquisses est publié quatre fois l'an par
l'Ordre des architectes du Québec.
Ce numéro est tiré à 5 700 exemplaires.
Dépot légal Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada

SERVICES DE L'ORDRE
BUREAU DU SYNDIC

Syndic **Pierre Collette**
pcollette@oaq.com | poste 231
Syndic adjoint **René Crête**
rcrete@oaq.com | poste 249
Adjointe **Geneviève Simard**
gsimard@oaq.com | poste 222

DIRECTION ET PRÉSIDENTE

Président **André Bourassa**
presidence@oaq.com
Directeur général et secrétaire **Jean-Pierre Dumont**
jpdumont@oaq.com | poste 211
Secrétaire de direction **Christine Daffé**
cdaffé@oaq.com | poste 221
Adjoint à la direction générale **Cédryc Viens**
cviens@oaq.com | poste 219
Gestionnaire administrative **Nathalie Thibert**
nthibert@oaq.com | poste 220

ENQUÊTEUR

Claude Bonnier
cbonnier@oaq.com | poste 232

FORMATION CONTINUE

Adjointe **Cassandra Garneau**
cgarneau@oaq.com | poste 218

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Responsable **Alain Letuvé**
aletuve@oaq.com | poste 205
Adjointe **Louise Dubuc**
ldubuc@oaq.com | poste 205

SERVICE DE L'ADMISSION

Registreuse **Carole Giard**
cgiard@oaq.com | poste 251
Adjointe **Nathalie Cabrera**
ncabrera@oaq.com | poste 235
Adjointe **Lynda Godin**
lgodin@oaq.com | poste 212

SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

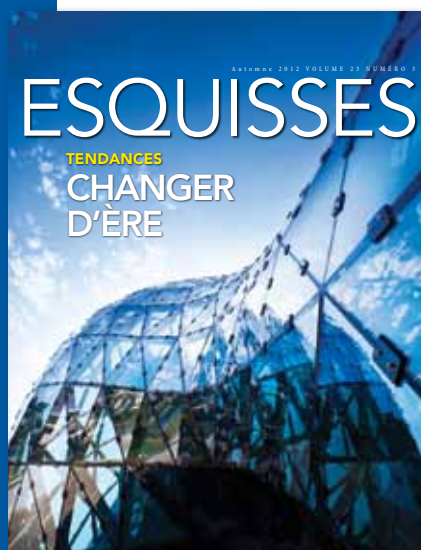
Contrôleur contractuel **Patrick St-Amour**
pst-amour@oaq.com | poste 230
Technicienne comptable **Hakima Zidani**
hzidani@oaq.com | poste 209

SERVICE DES COMMUNICATIONS ET DES TI

Directeur **Pierre Frisko**
pfrisko@oaq.com | poste 223
Adjointe **Véronique Bourbeau**
vbourbeau@oaq.com | poste 239
Agente de recherche et de liaison **Hélène Lefranc**
hlefranc@oaq.com | poste 233
Chargée de projets **Martine Roux**
mroux@oaq.com | poste 229
Chargée de projets en TI **Gabrielle Ancitil**
gancitil@oaq.com | poste 224

PUBLICITÉ

Conseillère publicitaire **Serena Hillaert**
Communications Publi-Services inc.
450 227-8414 | poste 311
shillaert@cpsmedia.ca


En couverture

Le monde et les temps changent, disait le poète. Pas étonnant, donc, que de nouveaux enjeux modifient le visage de la profession. Parmi eux, évidemment, figurent les nouvelles technologies. L'essor de la modélisation des données du bâtiment, par exemple, transforme non seulement la façon dont les bâtiments de demain seront conçus, construits et gérés, mais aussi les rapports entre les différentes disciplines de l'industrie de la construction. Le passage de la table à dessin à l'écran a bien évidemment un impact sur les façons de faire. Qu'advient-il du dessin, ce vieil et fidèle allié de l'architecte? Enfin, nous nous sommes demandé ce qui arrivait aux boîtes d'architecture à une époque où les fusions et les rachats semblent monnaie courante. Y a-t-il un mouvement de concentration au sein de la profession? Difficile de dire de quoi sera faite l'architecture de demain. Mais il n'est pas interdit de commencer à y penser.

Musée Dali de St. Petersburg, Floride, HOK
Photo: Moris Moreno

ACTUALITÉS

- 4 **Brèves**
- 5 **En éditorial** : Pour une politique nationale
- 6 **Régie du bâtiment du Québec** : Changements réglementaires
- 9 **Chronique** : Mal de blocs
- 10 **Congrès des architectes 2012**
- 15 **Moshe Safdie** : Passer le flambeau
- 20 **La mobilité qui façonne les villes** : Parcours de récréation
- 23 **Le design et les odeurs** : Sources d'inspiration

DOSSIER
TENDANCES

- 26 **Modélisation des données du bâtiment (BIM)** : Top modèles
- 30 **L'avenir du dessin à la main** : À bras raccourcis
- 33 **Fusions et acquisitions** : Mariages de convenance
- 37 **Révision de la loi sur les architectes** : Articles définis
- 41 **Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société** : Économies de marché
- 44 **Formation continue** : Programme d'automne
- 46 **Qui fait quoi?** : Les organismes verts
- 50 **Accessibilité universelle** : Établissements hôteliers
- 52 **Tableau de l'Ordre et décisions disciplinaires**
- 53 **Lectures**

Le magazine *Esquisses* vise à informer les membres sur les conditions de pratique de la profession d'architecte au Québec et sur les services de l'Ordre. Il vise également à contribuer à l'avancement de la profession et à une protection accrue du public. Les opinions qui y sont exprimées ne sont pas nécessairement celles de l'Ordre. Les produits, méthodes et services annoncés sous forme publicitaire dans *Esquisses* ne sont en aucune façon approuvés, recommandés, ni garantis par l'Ordre.

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE VUE D'AILLEURS

L'accouchement a eu lieu dans la douleur. En juin dernier, le Parlement européen, le Conseil de l'Europe et la Commission européenne ont in extremis trouvé un accord sur la Directive efficacité énergétique, une réglementation désormais imposée aux États membres. Au départ, le texte se voulait contraignant, mais, après des négociations difficiles, les gouvernements ont finalement réussi à obtenir de l'Europe de la flexibilité dans la déclinaison de la réglementation au sein de chaque pays.

Le Conseil prévient d'ailleurs le public : bien que ces compromis aient permis de sauver la réglementation, ils mettent en péril l'engagement qu'a pris l'Europe de réduire sa consommation énergétique de 20 % d'ici 2020. L'organisme reconnaît que l'on sera plus près des 17 %. Il faut dire que la plupart des propositions ambitieuses qui fixaient des objectifs nationaux stricts et immédiats ont en effet disparu au profit d'objectifs indicatifs.

Résultat : une exigence particulièrement chère au Conseil passe ainsi à la trappe, celle qui obligeait les organismes publics ou parapublics – peu importe le niveau de gouvernement – à rénover annuellement l'équivalent de 3 % de la superficie de leurs immeubles comptant plus de 250 m². Désormais, chaque pays doit simplement rénover 3 % de la superficie totale des propriétés du gouvernement central – et seulement les bâtiments chauffés ou refroidis – faisant plus de 500 m². On devrait néanmoins noter certains progrès. Un article de la directive oblige notamment les États de l'Union européenne à élaborer, d'ici avril 2014, une feuille de route pour améliorer l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment d'ici 2050.



Terrasses Cap-à-l'Aigle, MU Architecture
Photo: Ulysse Lemerise Bouchard



UN CONCOURS D'ARCHITECTURE POUR LE FUTUR SIÈGE SOCIAL

Comme vous le savez, l'Ordre fait régulièrement la promotion des concours d'architecture, qui permettent souvent de trouver la meilleure solution pour un projet donné. Cela n'étonnera donc personne que son conseil d'administration ait choisi d'organiser un concours d'architecture pour l'aménagement du futur siège social de l'Ordre, qui sera situé au deuxième étage du 420, rue McGill, dans le Vieux-Montréal. L'architecte et conseillère professionnelle Michelle Décary a été choisie pour organiser le concours, qui devrait être lancé cet automne. Le défi consistera notamment à aménager une vingtaine de postes de travail répartis sur une superficie de 650 m² tout en maximisant l'apport de lumière naturelle. Rappelons que cette décision de lancer un concours répond au vœu exprimé par plusieurs membres lors de la tournée d'information de 2011 et des récentes assemblées générales. Pour l'Ordre, il s'agit de la façon la plus équitable de choisir l'architecte responsable du projet. Restez à l'affût : les renseignements sur le concours seront diffusés dans *Élévation*, dans la section Actualité du site Web de l'Ordre et par le biais de nos comptes Facebook et Twitter. Le déménagement du siège social est prévu pour l'été 2013.

MÉMOIRE À COURT TERME

Longuement attendue, la commission Charbonneau fera couler beaucoup d'encre cet automne. Ce n'est pas parce que l'Ordre des architectes n'est ni participant, ni intervenant qu'il ne contribuera pas au débat et qu'il ne suit pas le travail de la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction, de son vrai nom. En effet, après discussion avec un des procureurs, il a été décidé que l'Ordre déposerait plutôt un mémoire.

Ce mémoire – orienté vers la protection du public – se déclinera en deux volets. D'une part, l'OAQ expliquera sa perception de la situation qui prévaut actuellement au Québec dans l'industrie de la construction et indiquera les conditions qui sont susceptibles de générer de la collusion, de la corruption et des conflits d'intérêts. D'autre part, l'Ordre formulera des recommandations pour enrayer et prévenir la collusion et la corruption dans l'industrie de la construction. Le travail devrait s'échelonner jusqu'au printemps prochain.



POUR UNE POLITIQUE NATIONALE

André Bourassa, président

Lorsque ce texte paraîtra, nous saurons quel parti a été porté au pouvoir. Nous en saurons sans doute aussi davantage sur la façon dont le nouveau gouvernement compte utiliser les fonds publics en construction et en aménagement. Et je ne parle pas seulement des allégations de collusion.

Je fais référence, bien sûr, aux fonds publics destinés à l'architecture et à l'urbanisme. Après tout, des sommes importantes sont consacrées par l'État québécois à la construction de bâtiments et d'infrastructures publics. C'est normal. Mais, pour construire quoi? Où? Et comment? J'ose espérer que le sujet aura été abordé pendant la campagne électorale.

L'architecture – dois-je le rappeler? – est un art que le citoyen consomme au quotidien. Pas besoin de payer, de visiter un musée, ni d'aller au bout du monde pour en voir. En plus de cette dimension sociale, l'architecture façonne notre identité et elle a un impact sur l'image que nous transmettons, au pays comme à l'étranger.

Une image de marque renforcée par le cadre bâti pourrait nous rapporter gros, mais négliger le cadre bâti pourrait nous faire perdre encore plus. Les gens d'affaires l'ont compris. Ils plaident pour un pont Champlain qui soit un geste architectural fort et pas seulement un beau travail d'ingénierie, et ils appuient une croissance métropolitaine qui freine l'étalement urbain. Tourisme, rétention de la main-d'œuvre, investissement, population productive et en santé : les villes qui réussissent sont celles qui sont belles et où il fait bon vivre. Dans un monde compétitif où le « vert » compte, ces critères pèseront encore plus lourd à l'avenir.

Évidemment, les citoyens ne descendront pas dans la rue pour réclamer une Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement. Mais les pays et les villes qui ont proposé un aménagement cohérent et un cadre bâti de qualité séduisent. Les citoyens sont prêts. La qualité de vie, ça leur parle! La beauté aussi!

On est loin d'Infrastructure Québec, un organisme qui n'emploie pas un seul architecte et qui, à entendre son président, semble uniquement préoccupé par les coûts et les délais.

Les Québécois ne sont pas différents. Qu'on en juge par les vives réactions que suscitent, à Québec et à Montréal, les projets démesurés ou mal ficelés. Qu'on en juge également par la participation importante aux consultations sur les plans métropolitains d'aménagement et de développement (PMAD).

Les processus de planification du territoire ont des répercussions majeures sur les sommes investies. Pensons au projet du train de l'Est. Après avoir déterminé l'emplacement des gares, on a laissé jouer la spéculation avant d'acheter les terrains. Le citoyen se trouve à payer deux fois le prix fort : en tant que contribuable, puis en tant que locataire ou propriétaire des condos construits à proximité.

Une Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement n'aurait rien d'insensé. La République d'Irlande s'est dotée d'une telle politique. En Angleterre, la Commission for Architecture and the Built Environment (CABE) encadre les constructions publiques. En France, la Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP) soutient les organismes publics qui construisent et mènent des recherches.

On est loin d'Infrastructure Québec, un organisme qui n'emploie pas un seul architecte et qui, à entendre son président, semble uniquement préoccupé par les coûts et les délais. Cet organisme expérimente toutefois des modes de réalisation inusités, complexes et aux multiples intervenants qui ne peuvent générer que...délais, dépassements de budget et dilution des responsabilités. On se soucie peu de la qualité architecturale du bâtiment et de son apport au paysage.

Le gouvernement doit prendre conscience que les bâtiments et les infrastructures qui seront érigés au cours de son mandat marqueront le territoire davantage et beaucoup plus longtemps que bien d'autres gestes politiques.

Ce gouvernement hérite d'une autre responsabilité : celle de faire adopter la Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées. Nous avons travaillé longtemps à ce nouveau texte de loi, qui ne doit pas faire les frais des élections. Sans être parfait, il améliore nettement la protection du public, notamment en rendant obligatoire la surveillance des travaux. Voilà un projet qui, en période postélectorale, pourrait avoir un effet rassembleur.

CHANGEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Plusieurs règlements qui touchent la pratique de l'architecture sont en cours de rédaction, de consultation ou viennent d'être mis en œuvre à la Régie du bâtiment du Québec. État des lieux.



O n en parle depuis longtemps : le Règlement modifiant le Code de construction pour favoriser l'efficacité énergétique, qui remplace les exigences contenues dans le Règlement sur l'économie de l'énergie dans les nouveaux bâtiments et ne concerne, rappelons-le, que le petit bâtiment (moins de 600 m² au sol et trois étages au maximum), a été entériné au Conseil des ministres le 1^{er} août. Les nouvelles exigences entraient en vigueur le 30 août, avec une période transitoire de 90 jours. Ainsi, pour les demandes de permis déposées avant le 30 août, les travaux de construction devront débuter avant le 28 novembre.

La nouvelle réglementation stipule, au paragraphe 11.2.2.4, que «la superficie totale des ouvertures brutes pratiquées dans les éléments du bâtiment, prévues pour y recevoir des fenêtres, des portes, des lanterneaux et d'autres éléments semblables, ne doit pas être supérieure à 30 % de la superficie des murs au-dessus du niveau du sol». C'est une évolution par rapport au texte d'origine qui avait suscité des commentaires, dont ceux de l'Ordre. La Régie prévoit publier sur son site un guide explicatif, de même que des capsules portant sur l'efficacité énergétique.

Nos nouveaux styles sauront vous inspirer!

Découvrez notre Pierre Shadow Stone® qui se distingue par son apparence unique en saillie qui convient parfaitement aux conceptions contemporaines. Nous avons ajouté trois nouvelles couleurs pour votre créativité.

Notre Brique Contemporaine par ses grandes longueurs offre un effet remarquable et une originalité saisissante dans une riche palette de cinq couleurs.

Notre pierre de construction, produit entièrement vert, vous offre une durabilité accrue, une liberté de conception et une garantie à vie.

Simplement pierre^{MC}

450.437.7165 | www.arriscraft.com

Arriscraft
Pierre de Construction - Brique - Calcaire



Pierre Shadow Stone®



Brique Contemporaine

CODE DE SÉCURITÉ

Depuis le 20 juin, le Code de sécurité fait l'objet d'un projet de règlement qui vise à lui greffer un huitième chapitre, intitulé Bâtiment. Ce dernier vise à améliorer les systèmes de sécurité des édifices ainsi que les systèmes d'inspection des éléments structuraux (toitures, façades, etc.). Il découle notamment de recommandations formulées par des coroners. L'Ordre a appuyé le principe et a participé aux travaux ayant mené à ce projet de règlement. À noter : le règlement touche de près la pratique de l'architecture, puisqu'il oblige les propriétaires à faire appel à un architecte ou à un ingénieur pour l'inspection des façades des immeubles de grande hauteur, et ce, tous les cinq ans.

La Régie est en train d'analyser les commentaires reçus pendant la période de consultation. Le règlement pourrait être modifié avant d'être adopté par le conseil d'administration de la Régie dans les prochains mois, puis le projet sera acheminé au gouvernement.

GARANTIES DES MAISONS NEUVES

Par ailleurs, le projet de Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs a été publié le 31 mai 2012 dans la Gazette officielle. S'il entre en vigueur, il modifiera profondément la situation qui prévaut actuellement puisque les administrateurs de plans de garantie – comme la Garantie des maisons neuves de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec – devront être des organismes à but non lucratif, indépendants des associations de constructeurs.

Mieux encadrés et mieux surveillés, ces organismes auront l'obligation d'assurer le paiement des réclamations, y compris lors de situations extraordinaires. Mentionnons par exemple les cas de pyrrhotite dans la région de Trois-Rivières, où le traitement prévu dans les garanties actuelles est inéquitable et la prise en charge parfois inexistante. Comme le nouveau texte précise également les règles de réception du bâtiment et simplifie les procédures de réclamation, le consommateur sera davantage protégé. D'ailleurs, les entrepreneurs devront réaliser les travaux correctifs dans un délai raisonnable. Notons que les administrateurs doivent percevoir sur chaque certificat un montant pour les frais engagés par la Régie pour l'application de la loi et du règlement, ce qui inclut 10 \$ qui seront versés à des organismes de protection du consommateur.

À l'instar de nombreux organismes, l'Ordre réclamait depuis longtemps la révision du système actuel des plans de garantie. À la suite des commentaires émis durant la période de consultation, la Régie devrait amender le projet de règlement avant de le soumettre au gouvernement.

ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Le projet de Règlement sur l'adaptabilité des logements ne formera pas une réglementation à part entière. Ses dispositions seront intégrées aux mises à jour du Code de construction du Québec. Élaboré avec l'Office des personnes handicapées du Québec, il a déjà fait l'objet de consultations auxquelles l'OAQ a participé.

Les mesures sont censées répondre, entre autres, à Vieillir chez soi, un programme de soutien aux aînés adopté dans le cadre du budget provincial, en mars dernier. Il vise notamment la transformation de logements pour les rendre accessibles à moindre coût grâce à l'actualisation des normes de conception. Cette politique cible uniquement certains logements, comme des rez-de-chaussée, qui devront être conçus selon des normes d'accessibilité : porte de salle de bain élargie, dégagement devant la baignoire, dimensions minimales pour une chambre, rayon de 1,5 m d'espace de déplacement permettant de faire pivoter un fauteuil roulant, renforts dans les murs pour recevoir des barres d'appui, etc.

Initialement prévue pour janvier 2013, la mise à jour du Code de construction pourrait être reportée en raison du changement de gouvernement. À suivre. ☹



✕ VINS, BIÈRES & SPIRITUEUX ✕
— La —
GRANDE
DÉGUSTATION
DE Montréal 2012

8 AU 10 NOVEMBRE
PALAIS DES CONGRÈS DE MONTRÉAL
LAGRANDEDEGUSTATION.COM

PRÉSENTÉE PAR



ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES AGENCES
DE VINS, BIÈRES ET SPIRITUEUX INC.



Architectes



Henry



L'offre Distinction, à la hauteur de votre réussite.

Desjardins est fier d'être partenaire de l'Ordre des architectes du Québec et d'offrir aux membres de cet ordre professionnel des solutions financières qui tiennent compte de chacun des aspects de leur vie. Développée pour répondre à vos besoins financiers, l'offre Distinction de Desjardins permet aux architectes du Québec de réaliser de nombreuses économies et de profiter entre autres, des avantages suivants :

- Forfait avec transactions illimitées à 7,95 \$ par mois incluant chèques personnalisés, traites et mandats, certification de chèques et plusieurs autres services;
- Remise d'une partie des frais annuels pour les cartes VISA* Desjardins OR;
- Rabais et taux avantageux sur plusieurs produits d'épargne et de financement;
- Gamme complète de produits et services concurrentiels pour votre entreprise.

N'attendez plus ! Rencontrez un conseiller en caisse ou un directeur de comptes dans un centre financier aux entreprises Desjardins et profitez de cette offre dès maintenant.

desjardins.com/oaq

Détails et conditions sur desjardins.com/oaq
*VISA int. / Fédération des caisses Desjardins du Québec, usager autorisé.



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

MAL DE BLOCS

Pierre Frisko
pfrisko@gmail.com

C'est fou comme Internet a changé notre vie, et pas juste parce qu'on peut suivre en temps réel le décompte jusqu'aux trois prochains Jeux olympiques – que les impatients se rassurent, un quatrième décompte sera disponible dès que la ville hôte sera choisie.

Les façons de voyager ont aussi changé, et je ne parle pas de visiter Tombouctou en faisant glisser sa souris dans Google Maps.

Grâce à des sites Web spécialisés, c'est aujourd'hui un jeu d'enfant de trouver une chambre chez l'habitant à peu près n'importe où sur la planète. Il n'y a qu'à choisir.

Pour choisir, je me suis laissé convaincre par une photo de la rivière Saigon, vue de la cuisine. Sous la photo, on pouvait lire ça : « C'est ainsi que je savoure mon café chaque matin. » Bon, d'accord, disons que le sourire franchement accueillant de l'hôtesse a pu influencer un peu ma décision.

Deux ou trois courriels plus tard, je réservais une chambre chez Thuy, dans un immeuble tout neuf de Hô Chi Minh-Ville.

Je ne pouvais savoir que le bureau de Thuy était juste devant la fenêtre et que, pour profiter de ladite vue, je devais boire mon café debout...

Je ne pouvais deviner non plus que ce n'était même pas la rivière Saigon, mais un canal au nom tellement imprononçable que le maire de Saguenay passerait des heures à le mâchouiller.

Quant au sourire, elle avait dû le photoshoper...



Ça fait partie des surprises lorsqu'on réserve une chambre chez l'habitant. Il y a quelques années, à Copenhague, la surprise avait été d'un autre ordre : la douche était au milieu de la cuisine. En étirant un peu le bras, je pouvais brasser la soupe tout en me savonnant le dos.

C'est comme ça que j'ai appris que les logements des étages supérieurs, à Copenhague, étaient ainsi conçus dans le passé, sans bain ni douche. Pas assez de pression. Pour corriger ce problème gênant sans tout refaire l'appartement, il faut installer une pompe, ce qui est généralement plus facile là où arrive l'eau. La cuisine, donc, puisque les toilettes, elles, n'étaient même pas assez grandes pour y laisser un rouleau de papier toilette de rechange.

Habiter chez les « locaux », c'est bien sûr une formidable façon de découvrir comment les gens vivent dans les pays que l'on visite. Encore faut-il éviter les immeubles comme chez Thuy. Parce qu'il n'y a rien qui ressemble autant à un immeuble d'appartements de chez vous qu'un immeuble d'appartements à l'autre bout du monde.

Si au moins les numéros d'appartement avaient été inscrits en vietnamien...

Mais non. On est ici dans l'universel. Et qu'ils donnent au nord, au sud, à l'est ou à l'ouest, les logements sont tous pareils.

J'ai vu la quintessence en la matière en visitant un projet de Ricardo Bofill, à Montpellier. Grandiloquent à défaut d'être grandiose, le projet se joue des échelles en agglomérant des logements au gré de ses ambitions, sans aucune considération pour des aspects futiles comme l'ensoleillement, les vues ou la direction des vents.

C'était des logements, mais ç'aurait pu être des bureaux, des espaces de rangement ou des

boutiques. Pas étonnant que le même bonhomme ait conçu des bouteilles de parfum qui ressemblent à des bâtiments.

Tout le contraire de Copenhague où, dans le nouveau quartier d'Ørestad notamment, les architectes rivalisent d'imagination pour concevoir des immeubles qui tirent avantage du potentiel des sites. Les formes sont forcément éclatées, en pente, en l, en cercle ou en huit, et les logements sont souvent aussi bien conçus que les types sont variés.

Rien à voir avec la majorité des immeubles que l'on voit naître à Montréal. Ici, on jette un coup d'œil au zonage, on voit jusqu'où on peut construire, et on remplit. Dès qu'on en a la possibilité, on projette des blocs énormes, avec des circulations au milieu, et des appartements tout autour.

Tant pis pour la lumière ou les vents dominants. Les chanceux pourront faire pousser des tomates sur leur balcon ensoleillé, les autres devront se contenter de cultiver des champignons sur leur balcon plein nord. Et si t'as la guigne à la loterie de la vue, t'auras un stationnement étagé en guise de panorama.

En roulant sur la piste cyclable qui longe le canal de Lachine, là où les grues s'activent pour ériger une série de tours à condos, j'ai eu une pensée pour mon professeur de design. Quand je lui avais annoncé mon projet final, il m'avait demandé, mi-sérieux, mi-moqueur : « Pourquoi veux-tu faire un projet d'habitation ? Ça n'intéresse personne ! »

Sacré Gilles !

Les propos contenus dans cette chronique ne représentent pas la position de l'OAQ. Ils n'engagent que son auteur.

University Gardens,
Arkitema architects, Copenhague
Photo: Pierre Frisko



CONGRÈS DES ARCHITECTES 2012

Ateliers, conférences, activités de formation, tables rondes, cocktails: d'une année à l'autre, le Congrès des architectes s'enrichit. Le cru 2012 n'a pas fait exception.



Le sujet – *L'aménagement du territoire* – était presque aussi vaste que le Québec lui-même, comme l'annonçait le programme. Dès lors, pas étonnant que le congrès 2012 de l'Ordre des architectes ait donné lieu à plusieurs moments forts. Entre le 31 mai et le 2 juin, plus de 300 personnes ont fréquenté le Palais des congrès de Montréal, où se déroulait l'événement. Au menu: 33 ateliers de formation, un salon où se pressaient 25 exposants, en plus de nombreuses autres activités pour nourrir sa curiosité professionnelle et entretenir son réseau.

La salle où se tenaient le dîner-conférence et la table ronde était bondée lors des deux occasions. Par ailleurs, le débat sur l'étalement urbain s'est prolongé le jeudi soir après la projection du docu-fiction *Radiant City*, un film étonnant et instructif. Christian Savard, de l'organisme Vivre en Ville, et Rémi Morency, architecte et urbaniste de Québec et vice-président de l'Ordre, sont venus compléter la vision du conférencier vedette, l'architecte et auteur torontois Ken Greenberg. On en retiendra que s'il n'est pas possible de changer le rêve de la maison de banlieue, que partagent plusieurs générations, sans doute peut-on au moins changer un peu la banlieue.

Vendredi midi, une table ronde sur l'aménagement du Nord québécois a réuni des spécialistes de ce territoire. Le cocktail-causerie du soir a donné l'occasion au président de l'Ordre, André Bourassa, de présenter le suivi de la réflexion sur le Parc olympique lancée au congrès précédent. Par la même occasion, il a remis le prix Thomas-Baillairgé à sœur Madeleine Juneau, qui a contribué à préserver et à faire vivre le patrimoine de la communauté des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Montréal et ailleurs au Québec.

Le clou du congrès? Sans doute la remise de la médaille du Mérite à l'architecte Moshe Safdie. En marge de la remise des permis, le créateur d'Habitat 67 a livré un discours inspiré et généreux dont les nouveaux architectes devraient se souvenir longtemps (on peut le lire, page 15). De quoi bien lancer une carrière et terminer un congrès en beauté! →





VALEUR PAR L'INNOVATION

Étant un fabricant canadien de portes et fenêtres à haut rendement énergétique pour l'enveloppe du bâtiment, Inline est un fier fournisseur de fenêtres en fibre de verre pour le projet Briqueterie, les fenêtres triple vitrage en fibre de verre installées dans ce projet fournissent un rendement au centre de l'unité scellée de R-8. Ce qui donne un impact significatif plus élevé à l'endroit le plus faible de l'enveloppe du bâtiment.



Evergreen Foundation Brickworks. Construction Design: Targetting LEED Platinum. Diamond + Schmitt Architects / Du Toit Architects Limited / Eastern Construction

Avec un engagement de la conception écologique et durable, grâce à des profilés pultrudés exclusivement en matériau vert et recyclé, Inline est entièrement positionné pour soutenir des projets de construction écologiques et d'éligibilité LEED.

Téléphonez nous pour discuter de vos prochains projets.



INLINE FIBERGLASS LTD 1.416.679.1171



BuildingGreen.com

www.glass-vision.net

1.450.803.5048

CONGRÈS DES ARCHITECTES 2012

RÉSILIENCE URBAINE

La densification des banlieues : retisser la trame, *tel était le thème de la conférence de l'architecte torontois Ken Greenberg, qui a solidement brassé la cage du rêve américain. Motivant.*

« **A**près la Seconde Guerre, on est devenu fou de la bagnole. L'outil est intéressant, mais on en a exagéré l'usage. Après avoir rêvé de la banlieue, on essaie donc maintenant de se remettre sur pied, de faire marche arrière et de revenir en ville. Car la réalité a été bien différente du rêve. »

Le message de Ken Greenberg est clair. Selon lui, le « tout à l'auto » a entraîné une dégradation de la santé des populations et de l'état des écosystèmes, en plus de modifier les paysages. À Montréal, rappelait-il, l'échangeur Turcot occupe ainsi une superficie identique à la ville de Venise ! La question n'est désormais plus de savoir si le prix de l'essence va effectivement augmenter, expliquait l'architecte, mais quand cela va arriver. Dès lors, changer de mode de vie au plus vite s'impose.

Les jeunes générations entament déjà un retour vers les centres-villes, aisément transformables en quartiers verts, constatait-il. Il faut dire que faire ses courses à pied relève à la fois du développement durable et du développement souhaitable. Alors que, dans les années 1970, les plus pauvres habitaient les centres des villes tandis que les plus fortunés migraient vers les banlieues, la tendance est aujourd'hui inversée. Bien sûr, il coûte à l'heure actuelle deux fois plus cher d'avoir une maison dans le centre plutôt qu'en périphérie, mais c'est parce que l'ensemble de la collectivité subventionne outrageusement la banlieue, affirmait le conférencier. Selon lui, en additionnant tous les coûts induits par la voiture, le litre d'essence devrait en effet se vendre près de 4 \$!

INVERSER LES PRIORITÉS

Optimiste, Ken Greenberg croit que les villes – y compris celles des banlieues – ont la capacité de s'adapter. Et c'est aux architectes et urbanistes de les aider à changer. Nombreux sont les remèdes pour soigner la dépendance à la voiture : augmentation de la densité et meilleure utilisation du sol, mixité obligatoire des usages et des populations dans chaque projet, inversion des priorités dans les déplacements (d'abord le piéton, puis le vélo, ensuite les transports en commun et, enfin, les véhicules individuels). À ces mesures s'ajoutent les nouvelles technologies, remarque-t-il. À Londres, notamment, la carte d'accès au transport permet aussi de payer d'autres services comme les péages d'entrée dans la ville ou le journal du matin.

Et comment évaluer si les mesures prises portent leurs fruits ? « Si les enfants se rendent à l'école de façon autonome, explique Greenberg, c'est déjà un bon indicateur. À Stockholm, 95 % des enfants

arrivent à l'école à pied ou à vélo, au Canada, c'est 25 %, et aux États-Unis, 12 % en moyenne. »

Selon lui, les architectes ont un rôle à jouer dans la concertation entre élus et citoyens, à la manière des équipes multidisciplinaires. Une fois sur le terrain, ils doivent apprendre à superposer les usages : une place publique bordée de magasins, de restaurants et de cafés au rez-de-chaussée des immeubles, surmontés de bureaux, puis de condos. Dans les grands ensembles excentrés où sévissent les déserts alimentaires, les règlements de zonage doivent permettre d'installer des commerces au niveau de la rue. Toute planification urbaine s'articule autour d'une règle de trois, dit-il : ceinture verte, espaces réservés pour la croissance future et transport. Chose certaine, concluait l'architecte, l'exemple ne viendra pas d'en haut. D'où l'importance, pour les architectes, de participer aux discussions sur l'étalement urbain en même temps qu'au retissage de la trame urbaine. →



Photos : Léa Rey





CONGRÈS DES ARCHITECTES 2012

AMÉNAGER PLUTÔT QU'EXPLOITER

*Quatre panélistes ont tenté de répondre à la question posée par la table ronde sur le Plan Nord :
Le développement durable est-il soluble dans les ressources naturelles ? Quatre visions, un constat principal :
la nécessité de développer durablement, en incluant les communautés.*

Le président de l'Ordre, André Bourassa, a lancé la discussion en constatant que le vaste projet gouvernemental du Plan Nord était « loin d'être de la science-fiction ». Bien que le flou demeure quant aux déclinaisons concrètes sur le terrain, il espère des retombées positives, y compris pour le reste de la province. Par exemple, sur le plan de l'efficacité énergétique, il souhaite que les architectes puissent s'inspirer de ce qui se construira au-dessus du 49^e parallèle plutôt que de la Floride.

Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard a commencé son propos par une longue tirade en innu, histoire d'illustrer les difficultés qui attendent quiconque veut faire des affaires sur le territoire du Plan Nord. Il espère de son côté qu'on évitera de refaire des erreurs comme Schefferville, localité qui a failli être rasée après la fermeture de la mine. Ce genre de faute n'est pas exclue, puisque le gouvernement a écarté certaines communautés des discussions préalables au Plan Nord, remarquait-il. À condition de respecter certaines conditions, le Plan Nord pourrait cependant représenter une belle occasion pour les Premières Nations. Le chef rêve notamment de la construction de

7000 logements nouveaux sur 10 ans, de la rénovation des 30 % des logements existants – en grande partie contaminés par des moisissures – et de l'émergence d'expertises locales chez les autochtones, qui prendraient aussi mieux en charge leur territoire.

LA RESPONSABILITÉ DES ARCHITECTES

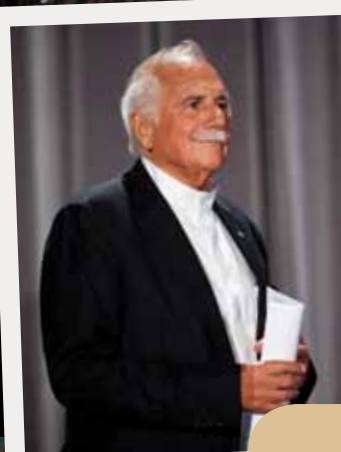
Le jugement de l'architecte Alain Fournier, qui travaille régulièrement dans le Nord, est sans appel : « Le Plan Nord, ce n'est ni du développement durable, ni même un plan, c'est uniquement du développement tous azimuts des ressources minières. Le rouleau compresseur continue, seule la façon de faire avaler la pilule diffère. » Selon lui, les architectes doivent se mettre au service des communautés en évitant de reproduire les vieux modèles coloniaux d'acculturation. Au-delà des considérations écologiques, un développement véritablement durable englobe aussi des dimensions sociales et culturelles, rappelait-il. Quant au Plan Nord, il constate que les communautés nordiques ont été informées et non consultées, alors que l'enjeu du logement est crucial. Comment s'étonner que les maisons soient en piteux état quand trois familles habitent dans le même logement et que

les programmes financiers ne suffisent pas à régler le problème ?

Marc-Urbain Proulx, professeur en économie régionale à l'Université du Québec à Chicoutimi, a remis les choses en perspective. Mis à part les 80 milliards de dollars d'investissements annoncés par le gouvernement d'ici 2030, peu d'éléments du Plan Nord sont tangibles, selon lui. Encore moins les retombées économiques, impossibles à chiffrer. Au Nord, seul le village d'Otnuk pourrait se développer, mais l'utilisation des ressources naturelles produites devrait en revanche accélérer la métropolisation du Sud, où s'installeront éventuellement les manufacturiers et les services nécessaires. « En réalité, le Québec est un centre très dense le long du fleuve Saint-Laurent et une immense périphérie dans laquelle pénètrent quelques corridors qui servent à évacuer les richesses produites au Nord. Entre le Nord et le Sud, les zones intermédiaires sont dévitalisées. » Pour lui, le Québec reste donc un territoire à organiser.

À petite ou à grande échelle, les architectes ont une responsabilité à assumer afin que des choix plus durables éclairent la gestion et l'exploitation du Québec, y compris au Nord. ☺

PASSER LE FLAMBEAU



Le 2 juin dernier, dans le cadre de la remise des permis aux nouveaux architectes, l'Ordre décernait la médaille du Mérite 2012 à l'architecte Moshe Safdie pour la remarquable qualité de son œuvre ainsi que pour sa contribution exceptionnelle à l'essor de la profession au Québec et sur la scène internationale. Voici la transcription du discours inspirant qu'il a livré devant les quelque 400 personnes présentes.

C
hers collègues, croyez-moi, je suis très honoré de recevoir la médaille du Mérite de l'OAQ. Cette récompense, qui m'est décernée au Québec, est d'autant plus importante que c'est ici que j'ai commencé ma carrière d'architecte et que m'a été offerte la plus grande opportunité de ma jeune carrière, au moment où j'étais encore un architecte inexpérimenté. →

L'architecture est le fruit d'un effort collectif et, comme vous entamez aujourd'hui votre carrière, il faut rappeler à quel point ce que nous faisons résulte d'un travail d'équipe.

J'aimerais vous entretenir de l'importance d'encourager la relève. Il est impératif de donner sa chance aux jeunes talents, aux jeunes architectes. Je n'avais que 25 ans et je n'avais jamais encore construit un édifice quand on m'a donné la chance de dessiner les plans d'Habitat 67. Il y avait trois niveaux de gouvernement impliqués dans ce projet: municipal, provincial et fédéral. Plusieurs politiciens tels que Pierre Dupuy, Robert Shore et Edward Churchill ont d'ailleurs pris un risque personnel considérable en appuyant mon projet. Je leur en suis très reconnaissant. Pensez-vous que cette situation pourrait se répéter de nos jours? Un jeune architecte qui n'a jamais rien construit se verrait-il offrir une telle occasion, surtout par un ministère?

J'ai été béni: j'ai eu de nombreuses occasions, au fil des années, et je souhaite remercier ceux qui ont tout rendu possible. D'abord, je dois dire qu'il n'existe pas de grande architecture sans grands

clients. J'ai eu beaucoup de chance en ayant d'excellents clients, que ce soit au Canada, aux États-Unis, en Israël ou ailleurs. Ensuite, je n'aurais jamais pu réaliser autant de projets d'envergure sans le travail extraordinaire de l'équipe loyale et talentueuse qui m'accompagne. L'architecture est le fruit d'un effort collectif et, comme vous entamez aujourd'hui votre carrière, il faut rappeler à quel point ce que nous faisons résulte d'un travail d'équipe. Enfin, j'ai eu le bonheur de travailler avec de grands ingénieurs et entrepreneurs qui ont sans cesse repoussé les limites.

Mais avant tout, cette médaille du Mérite confirme les convictions sur lesquelles j'ai bâti ma carrière d'architecte. Comme vous obtenez aujourd'hui votre permis et que vous accédez officiellement à la profession – bien que certains d'entre vous évoluent sans doute dans le milieu depuis des années –, je me dois de vous parler de l'état de l'architecture, qui vit des moments critiques. Plusieurs débats ont cours quant à la

Devenez un architecte de l'urgence... Épinglez votre projet d'aide sur la carte

Architectes de l'urgence, vous invite à vous laisser inspirer par sa mission Kitcisakik récipiendaire de la Médaille du Gouverneur général 2012.

Soumettez un projet qui contribuera au développement de milieux de vie sains, sécuritaires et durables tout en valorisant l'équité, la dignité ainsi que l'autonomie des populations les plus vulnérables.

Visitez notre site Web www.architectes-urgence.ca

Écrivez-nous info@architectes-urgence.ca



Appuyez AUC en devenant membre ou en faisant un don www.architectes-urgence.ca

au canada **architectes de l'urgence**



ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC

définition d'une architecture responsable. Aujourd'hui, l'architecture est « tendance », ce qui n'était pas le cas quand j'étais un jeune architecte. Des années 1930 aux années 1960, à l'époque du mouvement moderne, nous lui avons donné une mission sociale. Nous croyions que les architectes pouvaient changer le monde : telle était la prémisse qui nous incitait à rejoindre cette profession. Un changement est survenu et, malheureusement, pas pour le mieux. Le pendule a basculé et on observe aujourd'hui du cynisme et une attitude défaitiste dans notre milieu. Son credo est le suivant : à défaut de changer le monde, faisons bien notre travail, sans plus. On voit apparaître de nouveaux termes : architecture spectacle, architecture « signature », architecture iconique ou emblématique. En 1980, l'architecte américain Philip Johnson a dit : « Il n'existe ni règles, ni bien, ni mal en art et en architecture. » Ni bien, ni mal, ni règles. Il parlait de la philosophie qui insinue que le marché sait tout, et que l'architecture n'est qu'un art et que les

artistes peuvent faire ce qu'ils veulent. D'une certaine manière, cela sous-entendait que l'architecture n'est aucunement structurée.

Pourtant, l'écrivain mexicain Octavio Paz a écrit : « Le marché est aveugle et sourd, il ne lit pas et ne peut ni ne sait choisir. Sa censure n'est pas idéologique. Il n'a pas d'idées. Il sait tout des prix, mais rien des valeurs. » Or, ce sont les valeurs qui sous-tendent l'éthique de l'architecture. Mais en quoi une telle éthique consiste-t-elle ? Vous vous apprêtez tous à entrer dans le monde de l'architecture, et je suis certain que vous vous êtes déjà demandé comment on évalue le travail d'un architecte. Peut-on mesurer

le succès ? Je crois qu'il n'y a pas de réponse unique, que chacun d'entre nous doit répondre personnellement. Mais je souhaite aujourd'hui vous faire part de ce qui me guide et m'inspire. J'en viens à la conclusion qu'il n'existe que quelques bonnes règles à suivre.

Premièrement, je me rappelle constamment que l'architecture est concrète et matérielle. L'architecture, ce sont des bâtiments. Plus que des esquisses ou des concepts, ce sont des édifices qui prennent vie. Chaque fois que l'on conçoit, on doit faire preuve de logique structurelle, ce que j'appelle la « constructibilité inhérente » : concevoir ce qui se construira de façon naturelle →

L'architecture, ce sont des bâtiments.
Plus que des esquisses ou des concepts,
ce sont des édifices qui prennent vie.



L'ART DE DURER

4
numéros
par année

UNE VITRINE PRIVILÉGIÉE
POUR LE BÂTIMENT DURABLE

LE MAGAZINE DU BÂTIMENT DURABLE AU QUÉBEC
VOIR VERT

Photo : Jean-Sébastien Dénoimé

et efficace, tant matériellement que financièrement. En architecture, l'expression structurelle est très forte, comme on peut le constater en observant une cathédrale gothique ou le dôme géodésique de Richard Buckminster Fuller. En ce sens, j'aimerais rappeler que l'ordinateur est un outil de conception très appréciable, mais qu'il n'offre pas nécessairement cette logique structurelle.

Ainsi, si vous concevez les plans d'une école, voici la seule question que vous devez vous poser : est-ce un endroit où il fait bon apprendre ?

De nos jours, nous devons agir de manière responsable et créer de façon durable. La consommation d'énergie, la préservation des matériaux, la conception écologique : voilà autant de principes sous-jacents à la pratique de l'architecture. Mais, au final, c'est la vie à l'intérieur des murs qui sert de test ultime à un projet. Le grand architecte américain Louis Khan, avec qui j'ai eu l'honneur de travailler, disait : « Laissons le bâtiment être ce qu'il souhaite être. » Que voulait-il dire ? Une école, une salle de concert, un palais de justice, un immeuble de logements : tous ces bâtiments ont leur usage propre. Plus la conception est fidèle à cet usage, plus grand sera le bâtiment. Ainsi, si vous concevez les plans d'une école, voici la seule question que vous devez vous poser : est-ce un endroit où il fait bon apprendre ? Est-il spacieux, lumineux et propice à l'apprentissage ?

Un autre principe m'a guidé et a toujours influencé ce que je fais : il est essentiel de saisir l'essence de l'environnement dans lequel le bâtiment s'intégrera. À l'heure de la mondialisation, l'univers semble homogène. Que vous soyez à Singapour, en Chine, en Europe ou en Amérique du Sud, vous verrez les mêmes magasins, les mêmes marques, les mêmes hôtels. Quelle monotonie ! Dans ce contexte, nous devons concevoir des bâtiments représentatifs de la culture locale. J'ai appris cela lorsque je pratiquais à Jérusalem. Quand j'ai conçu le Musée de la civilisation de Québec et le Musée des beaux-arts du Canada, j'ai réalisé que je devais vraiment transposer l'esprit des villes de Québec et d'Ottawa en dessin. Dans un cas comme dans l'autre, ce ne pouvait pas être un simple musée qui aurait pu être construit à New York ou Los Angeles. Il faut trouver les secrets d'un site et les laisser modeler la conception.

Enfin, j'aimerais dire un mot au sujet des enjeux en architecture. La mission de l'architecture d'aujourd'hui diffère des précédentes dans l'histoire. Il est de notre responsabilité d'humaniser les travaux de grande échelle. Je pratique dans des villes de 20 ou 30 millions d'habitants en Asie et en Amérique du Sud. Ce sont des villes où la densité est 10, 20 ou 30 fois plus importante qu'à Montréal lors de la construction d'Habitat 67.

Cette concentration et cette densité engendrent des défis qui n'existaient pas auparavant dans la pratique de l'architecture. J'ai essayé de relever ces défis, d'une certaine manière, avec Habitat 67 : peut-on réinventer l'immeuble de logements ? Peut-on offrir un jardin à chaque unité ? Mais le faire avec la densité qu'il y a aujourd'hui dans des villes où l'on trouve des édifices ayant jusqu'à 100 étages est un défi de taille.

Comment faire en sorte que des édifices d'une telle ampleur soient confortables, en matière de qualité de l'air, de luminosité et de liens avec la nature ? Trouver des solutions nécessitera de l'inventivité et de l'innovation de la part des nouveaux architectes. Personne d'autre ne pourra le faire. Certains tentent de trouver des solutions aux problèmes économiques, d'autres aux problèmes politiques causés par la densité, mais personne ne se penche sur les problèmes liés à la construction dans un environnement donné. C'est donc à nous, architectes, de le faire. Il en va de notre responsabilité et de notre éthique de travail. En 1982, j'ai écrit un livre intitulé *Form and Purpose*. Il porte sur ma philosophie d'architecte telle que je la percevais en 1982. Le livre se termine par un poème résumant mes impressions du moment. J'aimerais le partager avec vous, car il semble toujours fidèle à mes croyances.

Celui qui cherche la vérité trouvera la beauté
 Celui qui cherche la beauté trouvera la vanité
 Celui qui cherche l'ordre trouvera la gratification
 Celui qui cherche la gratification sera déçu
 Celui qui se considère le serviteur de ses frères trouvera la joie de l'expression de soi
 Celui qui cherche l'expression de soi tombera dans le gouffre de l'arrogance
 L'arrogance est incompatible avec la nature
 À travers la nature, celle de l'univers et celle de l'homme, il faut chercher la vérité
 Si on cherche la vérité, on trouvera la beauté

Je tiens à féliciter chacun d'entre vous et je vous souhaite beaucoup de succès dans vos projets. Je félicite de plus les familles qui célèbrent avec vous. Je suis très ému de l'honneur que vous me faites, d'autant que le prix m'est remis à Montréal, au Québec, où j'ai étudié, où j'ai entamé ma carrière et où l'on m'a offert de belles occasions. 🇵🇸

EN QUÊTE DE NOUVEAUX SOMMETS ?



« Mon rôle de « chef d'orchestre » met à profit mon côté artistique, mon souci du design de qualité ainsi que ma grande préoccupation environnementale. »

- Véronick Charlebois



Véronick Charlebois
Architecte

« Désireuse de mettre à profit mes 10 années d'expérience en pratique privée et d'explorer une autre facette de ma profession, axée sur la gestion de projets, j'ai trouvé en la fonction d'architecte chargée de projets à la SIQ un défi de taille, qui correspond à mes attentes.

En plus de me permettre de couvrir un vaste territoire qui s'étend jusqu'au Grand Nord, mon rôle de « chef d'orchestre » met à profit mon côté artistique, mon souci du design de qualité ainsi que ma grande préoccupation environnementale. J'y actualise mes connaissances et je peux y concilier mes valeurs humaines et professionnelles, notamment lors des nombreuses prises de décision qui caractérisent mon quotidien.

À la SIQ, je suis entourée de collaborateurs compétents et rigoureux. C'est un milieu de travail enrichissant, en lien avec mes intérêts personnels et mes aspirations professionnelles ! »

Plus important gestionnaire immobilier au Québec, la SIQ vous offre cet environnement de travail à dimension humaine, valorisant l'innovation et la collaboration.

SIQ SOCIÉTÉ
IMMOBILIÈRE
DU QUÉBEC
Gestionnaire immobilier du
gouvernement du Québec

DONNE
UN SENS
À TA
CARRIÈRE

MONTE
AVEC
NOUS
.COM





LA MOBILITÉ QUI FAÇONNE LES VILLES **PARCOURS DE RÉCRÉATION**

Et si se déplacer était autre chose qu'une perte de temps pour se rendre d'un point A à un point B ? C'est ce que se plaisent à imaginer les concepteurs de la ville de demain. Balade européenne vers une mobilité agréable.

Leslie Doumerc

« **O**n a longtemps pensé que bouger dans la ville n'était pas un vrai temps de vie urbaine, et que les espaces pour se déplacer n'étaient qu'utilitaires. Cela donne des espaces peuplés de foules en mouvement qui sont bien souvent des "impen-sés" de la ville, sortes d'injures à ceux qui sont bien obligés d'y passer. » Pour décrire l'aménagement des transports pendant le 20^e siècle en Europe, l'architecte, ingénieur et philosophe français Jean-Marie Duthilleul n'y va pas avec le dos de la cuillère !

Selon lui, les maux dont souffre la mobilité urbaine aujourd'hui viennent de la culture du « toujours plus vite » : « La vitesse a été un des grands malentendus du siècle dernier. On s'est dit que plus on irait vite, plus on serait heureux. On n'a pas bien conçu les endroits où l'on circule parce qu'on s'est dit qu'on y passerait très peu de temps. D'où la notion de "transit", un terme plutôt médical : on fait des tuyaux pour que ça passe. » Et à chaque vitesse son tuyau : ici les voitures, là les piétons ; ici les cyclistes, là les autobus. À cela s'ajoute le morcellement de la ville en zones unifonctionnelles, qui signe la fin du sympathique mélange urbain et l'arrivée du triste slogan « métro, boulot, dodo ».

Mais Jean-Marie Duthilleul ne croit pas en la fatalité de la médiocrité des espaces de circulation. Au printemps dernier, il a imaginé l'exposition *Circuler. Quand nos mouvements*

façonnent la ville, présentée à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris. En parcourant cette rétrospective de l'évolution des modes de transport, on se rend compte que les villes européennes ont une longueur d'avance sur nous. En plus d'un réseau dense, les circulations douces y reviennent en force. À preuve : la multiplication des tramways ou celle des passages réservés aux piétons. Contrairement à ce qui se passe en Amérique du Nord, rares sont les villes européennes qui développent un projet de quartier sans pistes cyclables. Les gares, quant à elles, redeviennent progressivement des « petits villages dans les villes » où se concentrent commerces, services, lieux de distraction et de détente.

L'important aujourd'hui, constate Jean-Marie Duthilleul, n'est plus vraiment de viser la quantité de l'offre, mais bien la qualité de ces lieux urbains où l'on « habite » temporairement.

CONDITION URBAINE

Pour les architectes, les choses se compliquent quand il faut passer de la théorie à la pratique, autrement dit, concilier le statique et le dynamique. L'architecte et paysagiste français Alfred Peter pense que, pour travailler sur le mouvement des villes, il est nécessaire de participer à chaque étape décisionnelle, et ce, dès les phases préliminaires. Lorsqu'il a reçu le mandat de la réalisation du nouveau tramway de Dijon (voir encadré, p. 22), il s'est immiscé dès le début dans

les conversations autour du tracé des voies, auxquelles les architectes n'étaient pourtant pas conviés. « En tant que concepteur, c'est important d'apporter son grain de sel dans ces décisions. Évidemment, les élus seront tentés de choisir le tracé qui froissera le moins les électeurs, mais cela peut provoquer de graves erreurs en termes de stratégie urbaine, et aboutir à un transport peu utilisé par les usagers. »

Discuter de concert avec toutes les parties : plus facile à dire qu'à faire ! Lorsque l'architecte belge Jacques Voncke a dessiné les plans d'agrandissement de la gare d'Anvers (voir texte ci-contre), il a dû batailler ferme avec les ingénieurs pour imposer la construction d'une grande verrière centrale dont la « seule » fonction était de faire parvenir la lumière du jour jusqu'à 20 m de profondeur pour le confort des voyageurs et une meilleure lisibilité dans la gare. « Dans ces gros chantiers, il y a tellement de décideurs – municipalités, compagnies de transport, promoteurs immobiliers, ingénieurs, etc. – qu'il est difficile de laisser aller sa créativité. On n'y arrive pas sans une bonne dose d'humour et une obstination tenace. »

Il y a une dizaine d'années, Elías Torres a fait preuve de la même obstination pour faire accepter un escalier mécanique à Tolède, en Espagne. Construire un escalier roulant de 40 m de dénivellé à même la montagne pour relier le stationnement au centre historique représentait un projet osé dans une ville très conservatrice. L'architecte espagnol n'a jamais dérogé à ses deux lignes directrices : l'usage et l'adaptation au terrain. On craint l'effet de vertige ? Il dessine six escaliers différents en zigzag, calqués sur la topographie de la montagne et favorisant le mouvement. On s'effraie d'une cicatrice à ciel ouvert, inutile dans une ville aux étés brûlants et aux hivers glaciaux ? Sans fermer l'escalier, il rajoute un toit végétal qui fond la structure dans le décor. L'intérieur est réalisé en béton ocre, matériau présent dans le reste de la ville. « Au final, le projet s'est imposé de lui-même et a réveillé la ville. Heureusement, car il n'y a rien de plus triste qu'une construction esthétiquement réussie, mais dont personne ne se sert. » ➔



Gare d'Anvers, agrandissement par Jacques Voncke architecte. Photo: Phyllis

BELGIQUE : LA GARE D'ANVERS, CATHÉDRALE DU CHEMIN DE FER

Quand on a proposé à Jacques Voncke, du bureau d'étude Eurostation, le projet d'agrandissement de la gare d'Anvers, l'architecte anticipait

déjà de longues nuits d'insomnie. Cela prend une touche de surréalisme belge pour imaginer la construction de voies supplémentaires sans dénaturer le bâtiment existant, classé monument historique, et sans perturber ni les usagers, ni les animaux du parc zoologique situé juste derrière !

Il a d'abord fallu creuser un tunnel de 3,8 km jusqu'à 20 m de profondeur pour que les 10 voies en cul-de-sac qui aboutissaient à la gare se transforment en 14 voies réparties sur 3 niveaux, dont 4 se poursuivent vers les Pays-Bas. Afin d'éviter l'affaissement de l'édifice, l'équipe a utilisé la technique complexe du *compensating grouting*, qui consiste à placer sous les fondations un réseau de tubes dans lesquels on injecte du béton sous pression.

Profitant du forage nécessaire, l'architecte a construit à moindre coût une place souterraine permettant de relier les sorties de métro et le débarcadère aux quais de la gare, libérant ainsi le parvis de toute circulation automobile. Coiffé d'une immense verrière, le hall principal débouche sur 800 m² de galeries commerciales. « J'ai essayé d'imaginer un espace public pour que tous les usagers y trouvent leur compte sans se gêner, des gens pressés en transit aux flâneurs en balade. »

Les matériaux choisis (acier, béton, verre) restent délibérément simples, sans surenchère par rapport au style chargé de l'ancien édifice en pierre et en marbre. Au final, l'architecte n'a pas trop mal réussi son pari, puisque son œuvre a été nommée la quatrième plus belle gare du monde par le magazine américain *Newsweek*, derrière St. Pancras à Londres, Grand Central Terminal à New York et Chhatrapati Shivaji (ancienne Victoria Station) à Mumbai.

PAYS-BAS : L'ÎLE AUX 2500 VÉLOS

À Amsterdam, on compte un million de vélos en circulation pour 750 000 résidents ! Forcément, lorsqu'il s'agit de garer sa bécane pour prendre le train à la gare centrale, la situation devient chaotique. Début 2000, la Ville a demandé à l'agence VMX Architects d'imaginer un bâtiment qui serait esthétique, ne coûterait pas plus d'un million d'euros, flotterait sur l'eau (faute de zones terrestres disponibles) et aurait une capacité de stockage de vélos optimale sur un maximum de deux niveaux. « C'est la mentalité néerlandaise : il faut s'accommoder de tellement de contraintes qu'au final on aboutit toujours à des solutions intéressantes ! » dit en souriant l'architecte britannique Don Murphy, chargé du projet.

Pour aboutir à un espace de 3000 m² pouvant contenir 2500 vélos, l'équipe a un peu triché en construisant quatre étages agencés par un système de rampes liant les différentes sections. Grâce à cet artifice, les cyclistes ne se rendent pas compte qu'ils ont grimpé autant. Et au sommet, une belle récompense les attend : « La vue est superbe depuis cette "île", on se sent un peu maître du monde, comme à bord du Titanic ! » explique Don Murphy.

Édifiée juste à côté de la gare, l'aire de stationnement ne désemplit pas depuis son inauguration en 2001, et sert à l'occasion de salle de concert en plein air ou de rampe pour les amateurs de planche à roulettes. C'est aussi le monument le plus photographié par les touristes ! ➔

PROJET LEED sans la paperasse



Voilà notre offre.

Nos PA LEED prennent en charge la certification de votre projet, animent la charrette LEED et préparent tous les documents requis.

STRADAM
stratégies d'aménagement écologique du bâtiment

514 383-0802 | stradam.com

ADIEU BLING-BLING

Revenir à l'usage et à l'affect semble bien être le credo du 21^e siècle. « Avant, on croyait qu'il fallait sans cesse innover sans un but plus sensible, plus humain. Maintenant, on n'a plus besoin d'épater le bourgeois avec des prouesses techniques et des constructions spectaculaires », dit Silvio d'Ascia, qui a rénové la gare de Montesanto, située dans un quartier populaire de Naples, en Italie. Grâce à une restructuration simple et efficace, cet espace naguère délaissé est devenu le point de rendez-vous des résidents du quartier.

Ce jeune architecte italien fait partie de ceux qui ne rêvent pas de faire la couverture des magazines et qui pensent que la raréfaction de l'argent public constitue en fait un atout pour la construction de projets urbains. « La crise économique n'a pas que des mauvais côtés. Elle permet de s'écarter des logiques des starchitectes un peu trop éloignés de la réalité. On revient progressivement à l'essentiel et à la raison d'être de l'architecture : un outil au service des gens. » ●

SUÈDE : LA « MÉTROÏSATION » DE MALMÖ

Par la route, 180 km séparaient jadis Malmö la Suédoise de Copenhague la Danoise. Mais depuis 2000, un pont routier et ferroviaire de 16 km enjambe la mer du Nord pour relier les deux villes. Résultat : les navetteurs se comptent maintenant par dizaines de milliers. Un sacré coup de pep pour la région de l'Øresund, devenue l'une des plus effervescentes de Scandinavie !

À quelques mètres du pont, côté suédois, la station de métro Hyllie s'est posée tel un ovni dans ce qui était encore une zone de friche 10 ans plus tôt. Son concepteur, Claes Janson, de l'agence Metro Arkitekter, justifie l'extravagance de ce toit futuriste aux 52 trous en invoquant le bien-être des usagers. « Ces perforations permettent d'inonder les quais de lumière et de dissiper le sentiment d'enfermement et d'insécurité. »

Fidèle au principe, cher aux Scandinaves, d'une mobilité « partout et pour tous », l'architecte suédois pense aussi que la métropolisation du territoire doit s'accompagner d'une « métroïsation » du train par une approche plus légère, plus rapide et d'utilisation plus facile.

D'ailleurs, l'idée de changer de pays avec un simple ticket de métro semble avoir le vent en poupe puisque l'architecte vient de signer un projet pour trois nouvelles gares reliant Göteborg, Stockholm et Oslo d'ici 2027.



FRANCE : LE TRAMWAY DE DIJON, CERTIFIÉ SANS MAUVAISE GRAISSE

Dijon, surnommée la Belle Endormie, a cruellement manqué de projets urbains pendant les deux dernières décennies. Cet immobilisme a cependant permis à la Ville de constituer un coussin de 400 millions d'euros (un demi-milliard de dollars) pour s'offrir le même

fantasme que plusieurs consœurs françaises : un tramway. Mais si ce montant est presque hors-norme par rapport à la taille de la ville, il reste modeste pour construire deux lignes de 22 km. La règle du jeu était donc d'économiser partout où cela était possible. Et ce n'est pas un hasard si le projet a été confié à Alfred Peter, reconnu comme l'un des meilleurs spécialistes des questions d'urbanisme et de mobilité.

Alors que chaque ville met un point d'honneur à avoir un tramway original, Dijon a fait un appel d'offres en commun avec Brest, ce qui a permis de rentabiliser la commande avec 70 rames au lieu de 30. Un PPP assure la maintenance du système électrique et sécurise l'approvisionnement en énergie pendant 24 ans. Quant à la voie du tramway, son recouvrement avec des matériaux basiques (de l'enrobé bitumineux noir et clair entre les rails, et du gazon de part et d'autre) a également permis de faire baisser la facture.

En somme, la qualité d'un tramway n'est plus définie par la richesse de ses installations, mais par ses objectifs de requalification des espaces publics. « Le tramway n'est plus le sujet, il passe sur la pointe des pieds en s'adaptant à la morphologie de la ville. Nous sommes devenus les rois du détournement : on a utilisé tous les potentiels du passage du tramway pour refaire de la bonne urbanité », dit l'architecte.

LE DESIGN ET LES ODEURS

SOURCES
D'INSPIRATION

Professeure à l'École d'architecture de l'Université de Manchester, Victoria Henshaw occupe un champ de recherche inusité: l'impact des odeurs urbaines sur notre perception de l'espace. L'odorat, ce sens sous-estimé, devrait inspirer les architectes, dit-elle. Interview senti.

Martine Roux

La chercheuse britannique Victoria Henshaw

Pourquoi les architectes devraient-ils s'intéresser aux odeurs des environnements urbains? En tant qu'architectes et designers, nous sommes encouragés à considérer dans le détail l'apparence des espaces que nous créons et, de plus en plus, le bruit qu'ils produisent. Pourtant, l'odeur est perçue comme un facteur négatif, qu'on veut éliminer plutôt qu'inclure dans la conception. Selon moi, c'est une erreur, car les odeurs sont liées à notre perception de l'espace. J'aide les architectes et les designers à mettre au point des outils qui leur permettent de tenir compte du rôle des odeurs dans leur pratique.

Quel rôle joue l'odorat en ville? Curieusement, comme sa fonction première est de nous prévenir d'un danger potentiel ou de nous indiquer une source de plaisir – l'arôme de la nourriture qui s'échappe d'un restaurant, par exemple, ou le parfum suave d'un passant que l'on croise –, ce n'est souvent que lorsqu'ils perdent l'odorat que les gens réalisent à quel point il leur est précieux.

Car, en effet, notre odorat joue un rôle très important dans l'expérience urbaine. Il nous met directement en contact avec notre habitat. Un de mes collègues chercheurs, un philosophe souffrant d'anosmie [perte partielle ou totale de l'odorat], s'intéresse aux différences entre les expériences vécues par les personnes qui ont un odorat et celles qui n'en ont pas. Ses recherches ont démontré qu'en l'absence de ce sens, l'univers est beaucoup moins laid, mais aussi beaucoup moins beau. On pourrait en dire autant des autres sens, sauf que l'odorat est en lien avec la mémoire

et les émotions. C'est le seul sens qui soit relié à notre système limbique [partie du cerveau qui joue un rôle très important dans les comportements affectifs]. Conséquemment, il influe sur la façon dont nous nous représentons certaines villes ainsi que leurs espaces et leurs bâtiments.

Qu'est-ce que le design olfactif? On associe souvent le *smell designing* aux industries de la parfumerie ou de l'alimentation. En architecture, il s'agit tout simplement d'intégrer les odeurs aux lieux que l'on conçoit. J'encourage architectes et urbanistes à détecter les odeurs présentes sur le site d'un projet et à se demander si elles n'auraient pas une signification pour les habitants du quartier. Elles peuvent notamment avoir une valeur historique ou symbolique, ou aider les gens à s'orienter dans cet environnement. Je les encourage aussi à réfléchir à la façon dont ils pourraient contribuer à créer des expériences olfactives dans les espaces qu'ils conçoivent.

Comment créer un «paysage olfactif»? Dans le cadre de mes recherches, j'organise des randonnées olfactives pour architectes et urbanistes. Nous parcourons le centre d'une ville en nous concentrant sur les odeurs ambiantes. Quand je demande aux participants quelles odeurs ils peuvent identifier, le plus souvent, ils n'en sont pas sûrs. Pourtant, ils arrivent assez facilement à décrire les facteurs qui jouent sur leur expérience olfactive: les émissions des égouts municipaux, par exemple, ou la force du vent entre deux bâtiments. C'est à partir de ce type de repérage qu'ils pourront ensuite créer

des environnements olfactifs, soit pour accentuer la présence d'un arôme ou, au contraire, réduire la portée d'une odeur désagréable.

Est-ce que chaque ville ou quartier possède une «personnalité olfactive»? Inévitablement, certains bâtiments ou certains secteurs – un marché ou un lieu de culte, par exemple – ont une empreinte olfactive distincte. Cependant, les odeurs des endroits où l'on vit présentent de subtiles variations. Pensez à l'odeur de votre maison: vous y êtes tellement habitué que vous ne la décelez plus, sauf si un arôme fort s'y ajoute, comme celui d'un gâteau qui cuit, ou si une odeur familière disparaît. Pourtant, vous remarquerez immédiatement l'odeur du logis d'autres personnes. Le même principe s'applique aux villes et aux quartiers. Quoique leurs principales composantes ne soient pas nécessairement uniques – l'odeur des émissions de CO₂, celle de la nourriture, celle de la fumée de cigarette –, ce sont les multiples variations et combinaisons de celles-ci qui forment leurs senteurs respectives. Ces dernières s'impriment dans notre mémoire et peuvent nous ramener plusieurs années en arrière lorsque nous songeons à une ville en particulier, même longtemps après y avoir séjourné.

Par ailleurs, chaque ville possède aussi ses propres points de repère olfactifs, soit des lieux que les habitants sauraient, même les yeux bandés et privés de tous leurs autres sens, reconnaître immédiatement grâce à leur odorat. →



Fontaine parfumée, Grasse, France

Les architectes s'attardent-ils trop à l'aspect visuel, au détriment des autres sens? Même si ce n'est pas nécessairement vrai pour tous les architectes – certaines écoles d'architecture accordent beaucoup d'importance à tous les aspects sensoriels du design –, on peut affirmer qu'en général les architectes ont tendance à adopter une approche à dominante visuelle, bien que les aspects acoustiques prennent de plus en plus d'importance dans leur travail.

Ils ont tout intérêt à ouvrir leurs horizons et à profiter des possibilités de création que représentent les odeurs. Pour se faire un nez, ils peuvent commencer par parcourir leurs lieux favoris, intérieurs ou extérieurs, en tentant d'identifier des odeurs et en réfléchissant à la façon dont elles influencent l'expérience du lieu, puis faire la même chose dans les endroits qu'ils aiment moins. Il s'agit simplement de réfléchir à la façon dont les odeurs peuvent s'intégrer

aux autres aspects sensoriels du design, afin de créer des espaces qui subliment les sens.

Comment un architecte peut-il contribuer à l'expérience olfactive? Odorat et environnement bâti sont intimement liés. Les concepteurs de centres commerciaux ou de parcs d'amusement l'ont compris depuis longtemps et utilisent les odeurs afin d'enrichir l'expérience des utilisateurs. Je trouve plutôt étrange que les architectes – ainsi que les autres spécialistes de l'aménagement, les ingénieurs et les élus – n'aient toujours pas commencé à tenir compte des odeurs dans le design architectural. Par exemple, il faut réfléchir davantage aux matériaux que nous utilisons et aux odeurs qu'ils dégagent, d'autant plus que ces dernières peuvent avoir un effet sur la santé. Le travail de l'architecte, c'est aussi de concevoir des bâtiments plus sains, plus durables, plus agréables à vivre... meilleurs, quoi! ☺

** Victoria Henshaw participera au Congrès international sur les ambiances, qui se tiendra en septembre au Centre Canadien d'Architecture, à Montréal. Elle y prononcera une conférence intitulée Smell and Sound Expectation and the Ambiances of English Cities le vendredi 21 septembre à 9 h. Pour plus de détails, consultez le site de l'événement: ambiances2012.sciencesconf.org*

FORMATIONS SUR LE BOIS 2012-2013

- **Formation sur la résistance au feu des charpentes en bois** (INGÉNIEURS ET ARCHITECTES)
10 octobre 2012 • 8 h à 17 h • Hôtel La Plaza Holiday Inn Montréal
- **Formation Construire en bois** (ARCHITECTES)
13 et 14 novembre 2012 • 8 h à 17 h • Hôtel La Plaza Holiday Inn Montréal
- **Formation logiciel SAFI Bois - Calcul de charpente** (INGÉNIEURS)
6 et 7 novembre 2012 • 8 h 30 à 17 h • Hôtel La Plaza Holiday Inn Montréal
Semaine du 10 décembre 2012 • 8 h 30 à 17 h
Montréal (dates et lieu à confirmer)
- **Formation logiciel bois ADA de Graitec - Calcul de charpente** (INGÉNIEURS)
20 novembre 2012 • 8 h à 17 h • Bureaux de l'Érger Québec
28 novembre 2012 • 8 h à 17 h • Centre de recherche appliquée en technologies de l'information (CRIM)
- **Formation sur la construction en panneaux lamellés-croisés (CLT)** (INGÉNIEURS ET ARCHITECTES)
5 décembre 2012 • 8 h à 17 h • Hilton Montréal Bonaventure
- **Formation sur les assemblages des charpentes en bois** (INGÉNIEURS)
5 février 2013 • 8 h à 17 h • Pavillon Kruger de l'Université Laval (Québec)
6 février 2013 • 8 h à 17 h • Hôtel La Plaza Holiday Inn Montréal

LE BOIS | audacieux | durable | esthétique et écologique



Information et inscription en ligne au www.cecobois.com

cecobois
Centre d'expertise
sur la construction
commerciale en bois

Changer d'ère

Le monde et les temps changent, disait le poète. Pas étonnant, donc, que de nouveaux enjeux modifient le visage de la profession. Parmi eux, évidemment, figurent les nouvelles technologies. L'essor de la modélisation des données du bâtiment, par exemple, transforme non seulement la façon dont les bâtiments de demain seront conçus, construits et gérés, mais aussi les rapports entre les différentes disciplines de l'industrie de la construction. Le passage de la table à dessin à l'écran a bien évidemment un impact sur les façons de faire. Qu'advient-il du dessin, ce vieil et fidèle allié de l'architecte ?

Enfin, nous nous sommes demandé ce qui arrivait aux boîtes d'architecture à une époque où les fusions et les rachats semblent monnaie courante. Y a-t-il un mouvement de concentration au sein de la profession ?

Difficile de dire de quoi sera faite l'architecture de demain. Mais il n'est pas interdit de commencer à y penser. Bonne lecture !

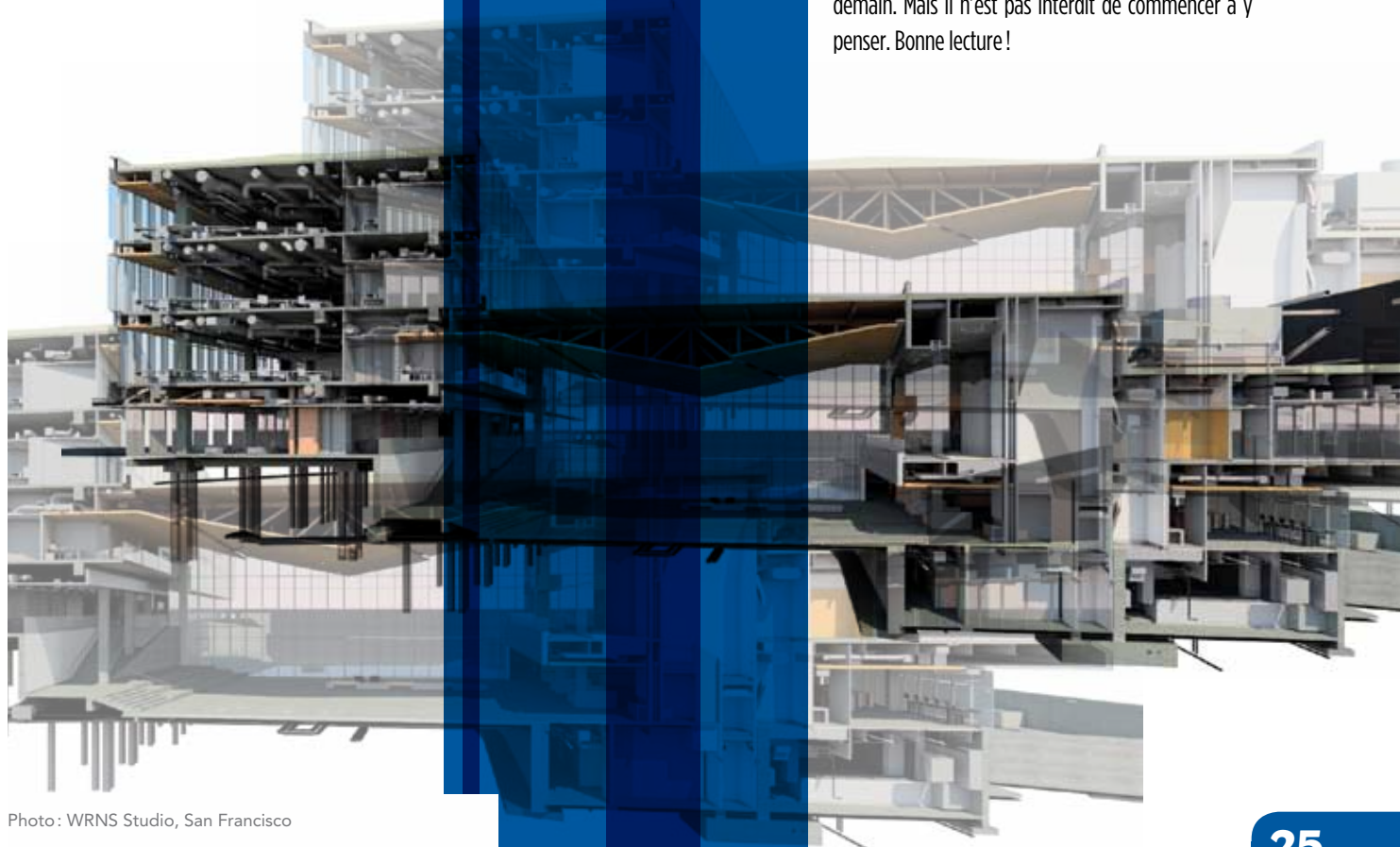


Photo: WRNS Studio, San Francisco

MODÉLISATION DES DONNÉES DU BÂTIMENT (BIM)

Top modèles

Après quelques valse-hésitations, le train est résolument en marche : la modélisation des données du bâtiment conquiert un nombre croissant d'architectes québécois. Changera-t-elle votre pratique ?

Martine Roux



« **S'**adapter ou mourir. » C'est ainsi que l'architecte Daniel Forgues, chercheur et professeur de gestion de projet et de construction durable à l'École de technologie supérieure (ETS), décrit le choix auquel sont confrontés les architectes québécois devant l'évolution de la modélisation des données du bâtiment (MDB) – le terme français pour BIM, ou Building Information Modeling.

C'est carrément un changement de paradigme qui les attend, avance-t-il. « La MDB force l'intégration des pratiques. Elle brise les frontières entre les disciplines, ainsi que celles entre la conception et la construction, pour organiser le travail autour de processus. On ne parle pas d'un outil de dessin comme AutoCAD, mais d'outils de conception intégrée. Pour les architectes, c'est vraiment un changement de mentalité. »

La MDB est une représentation numérique de tous les paramètres d'un bâtiment – elle permet notamment de concevoir des plans, coupes et élévations en trois dimensions –, à l'image d'une gigantesque base de données. Au-delà de la conception en 3D, la MDB modifie, lorsqu'elle est utilisée à son plein potentiel, la façon dont les bâtiments sont planifiés, conçus, construits et gérés. Les

données recueillies permettent entre autres de faire des estimations, des simulations, des calendriers, des budgets, des analyses énergétiques. Le processus implique qu'architectes, ingénieurs, entrepreneurs et autres intervenants travaillent ensemble avec les mêmes outils et les mêmes données.

« Présentement, dans l'industrie de la construction, nous travaillons selon un modèle qui s'apparente à la chaîne de montage, poursuit le chercheur. C'est linéaire, chacun a son livrable principal et travaille avec ses propres outils. On parle maintenant de passer à une équipe de hockey : on est tous sur la même patinoire et on vise le même but. »

Franck Murat, architecte français, coprésident du Groupe Revit-BIM du Québec et chargé de l'intégration du processus MDB chez Provencher Roy et associés, a sauté sur la patinoire il y a quelques années. Pour lui, la transition vers la MDB aura un impact plus important que le passage de la table à dessin à la conception assistée par ordinateur (CAO) et changera définitivement la façon de travailler des architectes. « Travailler avec un modèle qui contient de l'information change toute la façon de gérer les projets. »

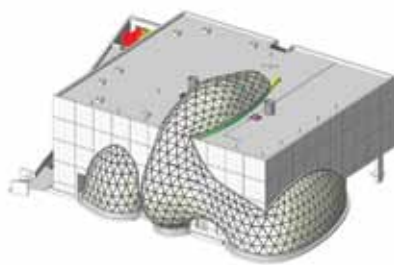
À PAS DE TORTUE

Aux États-Unis, la MDB est employée par 70 % des intervenants de l'industrie de la construction, peut-on lire dans une étude publiée en 2011 par des professeurs de l'University of Southern California et de Virginia Tech. Parmi ces intervenants, les architectes sont les plus prompts à adopter la technologie. Ainsi, en 2010, près des trois quarts des architectes américains utilisaient peu ou pas la MDB, résume un récent rapport de McGraw Hill Construction sur l'évolution de la technique. Deux ans plus tard, la tendance est inversée : 78 % des bureaux y ont recours pour plus de 25 % de leurs projets.

Au Québec, bien que son utilisation ne soit pas chiffrée, il est clair que la MDB gagne en popularité. Parmi ses adeptes figure le bureau montréalais NFOE et associés, qui a acquis des logiciels permettant de travailler en processus MDB dès 2008. En tant que patronne d'agence, l'architecte Patricia Hurley n'y voit que des avantages. Le principal ? L'enthousiasme des employés. « Le travail est plus motivant pour les jeunes architectes, qui n'ont plus à se contenter de copier les dessins faits par leurs collègues plus expérimentés ou de dessiner des lignes sur un plan. Plutôt que de travailler chacun dans son coin, les employés communiquent beaucoup plus qu'avant. » →



Le projet de l'amphithéâtre de Trois-Rivières a été conçu en MDB.
Crédit : Paul Laurendeau architecte



Musée Dali de St. Petersburg, Floride, HOK
Photo: Moris Moreno
Illustration: HOK

Les logiciels de MDB sur le marché québécois

Processus plus rapide, meilleur design, amélioration de la productivité et de la compétitivité: les arguments avancés par les fabricants de logiciels de modélisation des données du bâtiment (MDB) sont convaincants, mais encore faut-il choisir le bon outil.

La MDB se présente sous deux formes: les modèles propriétaires, pour lesquels on achète une suite de logiciels (MicroStation, Revit), et les modèles collaboratifs (Open BIM), sorte de menu à la carte où l'on choisit en fonction de ses besoins (ArchiCAD, Tekla). Quel logiciel choisir, et en vertu de quels critères?

La réponse est loin d'être évidente, explique Daniel Forgues. En Europe, les modèles Open BIM sont plus répandus qu'ici, où les modèles propriétaires ont la cote. «Il faut toutefois être prudent avec ces derniers. Ils s'appuient sur des bases de données distribuées, qui sont fragiles: comme vous devez créer des ponts et des passerelles entre les différentes bases de données, vous verrez parfois des différences entre les langages de programmation utilisés, etc. Bref, autant de risques de corruption. Ces modèles demandent plus d'entretien que les Open BIM, ce qui se révèle de surcroît très payant pour les revendeurs!»

Cela dit, le choix du logiciel dépend des besoins de chacun. Chez Pageau Morel et associés, Revit l'a emporté, car c'est le logiciel le plus répandu au Québec, explique l'ingénieur Roland Charneux, même si on est encore loin des promesses faites au début quant à l'intégration et au calcul des données, du moins en mécanique-électricité-plomberie. Paul Laurendeau l'a choisi pour les mêmes raisons, tandis que chez NFOE, c'est plutôt la présence de services en français et la compatibilité avec les ingénieurs partenaires qui ont motivé la décision.

Assurez-vous toutefois que la technologie pour laquelle vous optez soit compatible avec la norme «.ifc» (pour «Industry Foundation Classes»). Ce format est une initiative d'Autodesk à laquelle se sont jointes 12 autres entreprises regroupées sous l'entité International Alliance for Interoperability (maintenant buildingSMART). En langage très simplifié, la norme .ifc facilite l'échange de fichiers entre différents logiciels et est compatible avec à peu près tout.

Enfin, si vous songez aux logiciels libres de droit, il vous faudra patienter: pour l'instant, les rares options sont relativement récentes et peu répandues.

À ses côtés, la jeune Karine Duguay, gestionnaire BIM/DAO, opine du bonnet. Outre l'esprit d'équipe, c'est l'aspect concret de Revit – logiciel de MDB – qui séduit les employés, dit-elle. Pour illustrer son propos, Karine affiche une esquisse tridimensionnelle à l'écran: il s'agit d'une école primaire, dont NFOE a décroché le contrat d'agrandissement. Clic de souris, plongée vers l'intérieur du bâtiment, déplacement d'une porte. Du coup, le logiciel recalcule les superficies et ajuste les autres composantes en fonction de la modification.

«Comme on n'a pas besoin de refaire les coupes et les élévations, on a un seul fichier au lieu de 40», explique-t-elle. Et si le changement suscite des interférences – si le nouvel emplacement de la porte empiète sur une chambre mécanique, par exemple – Revit émet des alertes signalant les erreurs à corriger. «Ça évite bien des "oups!"» une fois au chantier», résume Patricia Hurley. De fait, la diminution des imprévus de chantier est un atout majeur de la MDB, selon tous les professionnels interviewés.

La maquette virtuelle de l'école primaire, une fois que le bureau d'architectes y aura complété sa portion, prendra le chemin de Pageau Morel et associés, une boîte d'ingénierie qui a été l'une des premières à adopter la MDB, au milieu des années 2000. «On commence tout juste à voir un déploiement plus généralisé, dit l'ingénieur Roland Charneux, de Pageau Morel et associés. C'est la difficulté du processus: si les autres partenaires n'utilisent pas les mêmes outils, ça devient difficile d'intégrer tous les aspects d'un projet. Il faut parfois redessiner la partie architecture de la maquette nous-mêmes. Mais on a pris la décision de travailler en MDB, car l'avenir est là. Tôt ou tard, toute l'industrie utilisera ce processus.»

Les logiciels de MDB les plus répandus au Canada

Logiciel	Éditeur	Système d'exploitation	Prix	Formation	Compatibilité .ifc
ArchiCAD	Graphisoft	Mac OS, Windows	2000-4800 \$ (selon la configuration)	Centres de formation au Québec, tutoriels	oui
Bentley BIM Architecture	Bentley Systems	Windows	5000 \$	Par les revendeurs au Québec	oui
Revit Architecture	Autodesk	Windows	5500-8000 \$ (selon les suites choisies)	Centres de formation au Québec, tutoriels	oui
Tekla BIMsight (spécialisé en ingénierie de structures)	Tekla	Windows	16 000-50 000 \$ (selon la configuration)	Centre de formation à Laval, tutoriels	oui
Vectorworks	Nemetschek	Mac OS, Windows	2400-2870 \$ (selon les suites choisies)	À distance, en ligne	oui

ESSAIS ET ERREURS

Depuis 2007, le gouvernement américain exige que les projets de construction ou de réaménagement de bâtiments publics soient conçus en MDB, ce qui a stimulé sa progression de l'autre côté de la frontière, note Daniel Forgues. Au Canada, jusqu'ici, seul le gouvernement albertain impose la MDB. Et au Québec, l'industrie de la construction accuse un retard important, selon le professeur de l'ETS : « Cette industrie a bougé très lentement pendant des années, et là, on lui demande de passer du 18^e au 21^e siècle d'un seul coup ! C'est tout un défi. »

Les premiers utilisateurs de la MDB ont dû surmonter de nombreux obstacles. Au Québec, le plus gros chantier réalisé en MDB est celui du Centre universitaire de santé McGill (CUSM) – le plus important projet d'hôpital en PPP en Amérique du Nord ! –, pour lequel architectes, ingénieurs et entrepreneurs travaillent à l'aide d'un modèle commun. L'expérience a entraîné son lot de déboires sur les plans technologique et organisationnel, et des conflits entre architectes et ingénieurs ont fait surface. « Ce projet a fait ressortir toute la complexité de la gestion du changement que provoque l'adoption de la MDB, note le chercheur. Les gens n'apprennent pas à travailler avec un outil partagé, et utilisent les nouveaux outils de l'ancienne manière. »

De l'avis de tous, la tendance est néanmoins là pour rester. Chez Provencher Roy et associés, aucun des quelque 15 projets réalisés en MDB n'a été intégralement mené en processus collaboratif, faute de partenaires utilisant la même technologie, explique Franck Murat. « Mais on tend vers ça, car la demande est là. » Patricia Hurley partage cet avis : « De plus en plus de clients demandent qu'on conçoive leur projet en MDB. Ça, c'est nouveau. »

Pas étonnant que les clients en soient si friands : pour eux, il s'agira – lorsque la technologie sera pleinement déployée – d'une mine d'or extraordinaire sur le bâtiment, qui en facilitera la gestion et l'entretien. La MDB permet de consigner chaque détail dans la base de données : la marque de tapis, les caractéristiques du système de ventilation, la date d'installation des fenêtres, même le nombre de vis !

LES CLÉS DU SUCCÈS

Évidemment, il ne suffit pas d'acquérir du matériel puissant et quelques logiciels pour travailler en MDB. La transition demande temps, efforts et, surtout, planification. L'architecte Paul Laurendeau, qui travaille seul ou avec l'aide d'un maximum de deux personnes, a quant à lui profité d'une période d'accalmie pour plonger tête première dans la MDB, il y a deux ans. L'apprentissage a nécessité deux semaines de travail à plein temps, avec l'aide d'un tutoriel de 1000 pages. « Ça tombait bien, j'avais à concevoir un petit projet résidentiel sans échéance serrée. Au début, j'ai mis deux fois plus d'heures que nécessaire. Mais depuis, je peux résoudre n'importe quel problème. »

Peu après, il s'est attaqué au projet de l'amphithéâtre de Trois-Rivières. Ce concours d'architecture, qu'il a remporté, a été réalisé à l'aide de Revit, ce qui lui a permis d'approprier toutes les options du logiciel. L'un des bureaux d'ingénierie en structure avec lequel il collabore est lui aussi passé à la MDB, ce qui simplifie la coordination, indique-t-il. Par contre, l'autre ingénieur partenaire travaille de façon traditionnelle. « J'ai choisi de modéliser son travail, quitte à y mettre du temps. En bout de ligne, on a un meilleur contrôle du projet et une meilleure coordination en MDB. De toute manière, je ne vois pas comment j'aurais pu faire ce projet autrement. »

Dans les bureaux de plus grande envergure, c'est une autre paire de manches. Après le choix des outils associés à la MDB (voir « Les logiciels de MDB sur le marché québécois », p. 28) vient la formation des employés, une étape que Daniel Forgues encourage les architectes à ne pas négliger. « Avant tout, il faut savoir pourquoi on veut travailler en MDB et quels bénéfices on compte en retirer. Surtout, il faut que la direction y croit et voit la MDB non pas comme une dépense, mais comme un investissement. »

C'est exactement ce que pensent Patricia Hurley et ses associés. Malgré leur enthousiasme, toutefois, l'implantation de la MDB chez NFOE a alterné les réussites et les échecs. La clé, selon l'architecte, est de nommer un gestionnaire chargé de l'implantation, lui-même supervisé par un architecte ferré en production et en design. « Il ne s'agit pas de désigner la personne qui semble détenir les meilleures compétences

techniques ! Il faut se poser des questions sur la meilleure façon de réaliser nos projets en MDB. »

Le topo est semblable chez Provencher Roy et associés, qui forme ses employés à l'externe comme à l'interne. Aussi stimulant soit le changement organisationnel lié à l'intégration de la MDB, il s'accompagne tout de même de quelques casse-tête. « Entre AutoCAD et Revit, la division des tâches est très différente, explique Franck Murat. Avec la MDB (donc avec Revit), il faut moins de dessinateurs, mais les tâches sont plus nombreuses et la coordination, plus complexe. Ça permet de sauver du temps et des coûts au chantier, mais certainement pas en production. »

Dans ce bureau, comme dans l'atelier de Paul Laurendeau, AutoCAD disparaît progressivement et ne représente plus que 1 % environ du travail de production. « Comme disent certains, avec AutoCAD, on dessine, mais avec Revit, on construit, lance Paul Laurendeau. AutoCAD, pour moi, c'est fini. »

ARCHITECTURE À DEUX VITESSES ?

Entre les bureaux qui épousent la technologie – qui demande des ressources considérables – et ceux qui travaillent « à l'ancienne », un écart est-il en train de se creuser ? Aucun des architectes en pratique privée interviewés n'y croit. Le professeur de l'ETS non plus. « Je ne pense pas que le virage va favoriser les grands bureaux au détriment des plus petits. Au contraire, je vois des petits bureaux d'architectes très habiles à l'implanter. Ils ont déjà des liens de travail étroits et peuvent se retourner beaucoup plus vite qu'une plus grosse firme. »

Petit ou grand bureau, petit ou gros projet, la MDB permet incontestablement de rehausser la qualité en architecture, soutiennent ses utilisateurs. Mais au bout du compte, ce n'est pas l'habit qui fait le moine, rappelle Franck Murat. « C'est un outil de plus, mais ce n'est pas le logiciel qui fait l'architecture. »

Quoi qu'il en soit, les mordus de la MDB ne retourneraient en arrière pour rien au monde. « Pour moi, c'est un réel plaisir d'utiliser Revit, dit Paul Laurendeau. Je n'ai jamais autant tripé et, surtout, je n'ai jamais pu convaincre un client aussi facilement de mes choix qu'en lui montrant une maquette virtuelle en 3D. C'est tout simplement logique de travailler en MDB. » ■

L'AVENIR DU DESSIN À LA MAIN

À bras raccourcis

L'ordinateur a remplacé la table à dessin depuis belle lurette dans les bureaux d'architectes. Le dessin à la main est-il mort pour autant ?

Corinne Fréchette-Lessard



Croquis de l'intérieur de la Staatsgalerie de Stuttgart, Allemagne, James Stirling, Michael Wilford et associés (1977-1984)
Illustrations: Fonds James Stirling/Michael Wilford, Centre Canadien d'Architecture

Jean Pelland possède encore une table à dessin, mais il ne faut pas y voir un geste de résistance: c'est purement pour des raisons sentimentales. « Je l'ai depuis mes débuts en architecture, j'y suis attaché », dit-il. L'époque où il s'en servait pour tracer des plans avec une plume rechargeable est bel et bien révolue. Aujourd'hui, il la garde chez lui et l'utilise essentiellement pour découper en ligne droite.

Car chez Sid Lee Architecture, où travaille l'architecte Jean Pelland, comme dans la plupart des firmes québécoises, l'informatique a relégué aux oubliettes les tables à dessin, les tés, les équerres et les compas depuis longtemps. Des logiciels complexes et performants accompagnent désormais toutes les étapes de la création d'un bâtiment, de l'esquisse aux plans en passant par les rendus.

Mais cette déferlante numérique n'a pas totalement eu raison du dessin à la main. « Le crayon demeure mon outil de prédilection, poursuit Jean Pelland. Dessiner n'est pas toujours un geste réfléchi et j'aime qu'il n'y ait pas d'interface, d'intermédiaire entre le papier et moi. Le contact est direct. »

Il est loin d'être une exception. « Le crayon est encore largement utilisé. Il fait partie des médias de base et il permet une expression spontanée, rapide et souple, difficile à transposer à l'ordinateur », explique Manon Guité, professeure titulaire à l'École d'architecture de l'Université de Montréal et membre du Groupe de recherche en conception assistée par ordinateur.



MAIN LIBRE

À l'étape de la conception, cette facilité prend toute son importance. Éric Gauthier, architecte chez Les architectes FABG, commence tous ses projets à la main. « Je fais un croquis plus ou moins à l'échelle. C'est la façon la plus efficace de noter mes premières intuitions, de réfléchir, de raffiner mes idées », dit-il. Quand il doute d'une solution, il en fait deux ou trois versions de plus en plus précises avant de passer à un logiciel.

« Le premier public de l'esquisse, c'est celui qui la fait, explique André Desrosiers, professeur à l'École de design de l'UQAM. La main ne nous mène pas nécessairement exactement là où le cerveau voulait qu'on aille. En dessinant, on peut prendre conscience des incongruités d'une idée ou réaliser qu'elle est trop mal formée pour pouvoir la coucher clairement sur papier. »

Le croquis permet aussi d'aller à l'essentiel, ajoute Éric Gauthier : « Les éléments dont on est moins sûr peuvent rester flous, ce que l'informatique ne permet pas toujours. »

UNE IMAGE VAUT MILLE MOTS

Pour communiquer une idée, rien ne vaut le croquis, affirment les architectes interviewés. « J'ai toujours une tablette de papier sur mon bureau. Entre architectes ou avec les techniciens, on *sketch* pour expliquer un problème, une situation, une intention conceptuelle », dit Jonathan Bisson, architecte chez Bisson et associés.

Il faut dire que le dessin est le langage universel des designers et des architectes. « S'ils discutent uniquement avec des mots, les professionnels risquent de se perdre : ce que l'un évoque n'est pas nécessairement ce que l'autre comprend. Que ce soit sur les chantiers ou autour d'une table de réunion, le dessin demeure essentiel pour échanger avec le contremaître, les ouvriers, les artisans ou les clients », poursuit André Desrosiers.

Pour la réflexion comme pour la communication, la beauté du dessin importe peu. C'est la capacité d'exprimer une idée qui compte. « Nos croquis sont de plus en plus grossiers. À l'exception de ceux qui sont inclus dans nos cahiers de projets, qui documentent toute la conception, je ne les garde même plus », dit Jonathan Bisson.

SE FAIRE LA MAIN

Pour les futurs architectes, apprendre à dessiner à la main demeure donc primordial. À l'École d'architecture de l'Université McGill, le dessin – d'observation, de conception, architectural – est toujours au menu. « Le dessin à la main est un véhicule pour la compréhension et l'acquisition

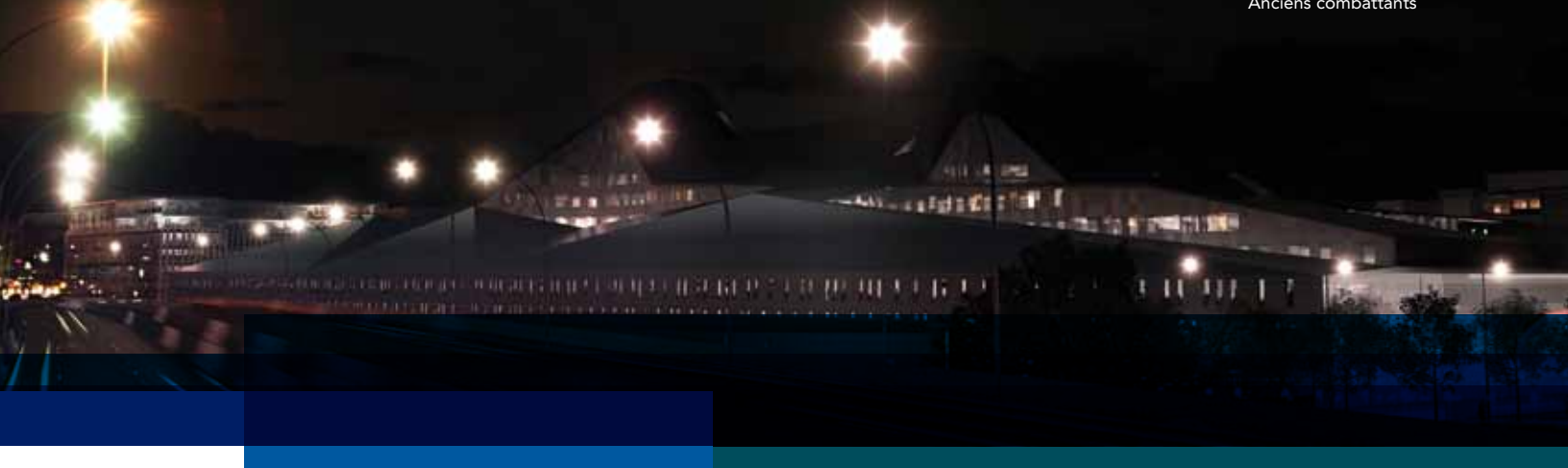
de connaissances architecturales. Même les universités qui misent beaucoup sur le numérique tentent de conserver cet enseignement », avance David Covo, architecte et professeur. Ainsi, il dirige chaque été la Sketching School, une semaine intensive de dessin dans une petite ville du Canada ou du nord-est des États-Unis. « On fait découvrir un lieu aux étudiants grâce au dessin. Ils se familiarisent avec les différentes échelles, les volumes, les proportions, les matériaux, les textures, les reflets, la lumière. Ils enrichissent leur vocabulaire architectural et prennent conscience de ce qui rend un endroit important ou iconique. »

Selon lui, les étudiants d'aujourd'hui ont beau être tombés dans la marmite informatique quand ils étaient petits, ils s'intéressent tout de même au dessin à la main. « Les jeunes ne voient pas de conflit entre les outils analogiques et les outils numériques. Ils sont ouverts aux amalgames », ajoute Manon Guité.

C'est le cas de Kim Pariseau, architecte de 31 ans fondatrice d'Appareil Architecture, qui affectionne beaucoup le crayon. « La main, c'est l'outil le plus instinctif. Je fais beaucoup de maquettes et de croquis. À l'étape de la conception, je dessine souvent à la main et à l'ordinateur en même temps. » Toutefois, de son propre aveu, elle est plus *low tech* que certains confrères de sa génération, qui misent davantage sur le numérique.

PERTE D'EXPERTISE

Reste que, inévitablement, la nouvelle génération est moins rompue au dessin à la main que ses prédécesseurs. « À l'époque du dessin technique aux instruments, il fallait s'y exercer pendant des milliers d'heures pour développer une dextérité et une régularité. Ça aidait à mieux dessiner à main levée », explique André Desrosiers. ➔



Trop, c'est comme pas assez

Les outils de modélisation permettent de créer des images hyperréalistes. Une médaille à deux revers.

Éric Gauthier, architecte chez Les architectes FABG, se méfie parfois de ses propres dessins faits à l'ordinateur. « Les images qu'on produit aujourd'hui sont si réalistes qu'elles menacent de prendre le dessus sur le bâtiment à réaliser », remarque-t-il.

Le risque : se perdre dans la gestion d'une image qui relève davantage de la fiction que de la réalité. « Par exemple, il y a 1000 façons de représenter un mur rideau, mais aucune n'est définitive, dit-il. Dans la réalité, son apparence change selon la lumière. Vouloir le représenter avec trop de précision est absurde. »

Évidemment, la précision des dessins numériques a du bon. « On peut utiliser les perspectives dès le début pour raffiner le design, illustre-t-il. Un luxe fantastique pour nous aider dans la prise de décision et qu'on ne pouvait se permettre avant. »

Les images photoréalistes jouent aussi des tours aux clients. « Les esquisses en 3D avec des ciels radieux et de la végétation ont un caractère très formel qui fait en sorte que les clients s'étonnent quand le projet ne colle pas entièrement à l'image. Mais ce n'était pas une projection dans le futur, c'était une intention conceptuelle », dit Jonathan Bisson, architecte chez Bisson et associés.

Les outils de représentation traditionnels ne suscitaient pas cette confusion. « Jadis, le dessin ou la maquette servaient à impressionner plutôt qu'à communiquer une image très précise du projet », explique Éric Gauthier. « Avec un croquis, tout le monde comprend que c'est une intention et qu'on va aller plus loin », ajoute Jonathan Bisson.

Il n'est donc pas étonnant que l'on assiste à un certain retour des rendus flous et évocateurs. « Dans les concours, je remarque des images plus vaporeuses et mystérieuses. Nous-mêmes, nous avons récemment soumis des images presque en noir et blanc, avec seulement une tache de couleur où ça comptait. »

Depuis cet automne, l'École de design de l'UQAM n'enseigne plus le dessin technique aux instruments. « Nous étions les irréductibles Gaulois : la dernière école au Québec à le faire, poursuit-il. Mais il existe de très bons logiciels et ce sont les outils adoptés par la profession. Le temps qu'on consacrait encore à la manipulation des équerres et des compas peut être utilisé plus efficacement à augmenter la compétence au dessin informatique. »

Jonathan Bisson n'est pas totalement convaincu. Diplômé en 1997, il a fait partie des dernières cohortes formées intensivement au dessin à la main sous toutes ses formes (au fusain, les yeux fermés, à l'envers, etc.) et à la photo. « J'en ai retiré une compréhension profonde de l'effet de la lumière sur les reliefs, par exemple. Dessiner un rendu à la main était très fastidieux. Avant de commencer, il fallait réfléchir longuement au positionnement idéal du soleil pour mettre en valeur un bâtiment. » Selon lui, ces notions échappent aux diplômés en architecture d'aujourd'hui et leur utilisation des logiciels de modélisation 3D s'en ressent, notamment dans l'ajustement des différents paramètres. « Je ne voudrais certainement pas retourner en arrière. Mais il faut savoir dessiner à la main pour bien utiliser l'ordinateur. »

Ces habiletés sont complémentaires, note aussi David Covo. « Les étudiants les plus habiles à l'ordinateur sont souvent les plus éloquents avec un papier et un crayon. » Le hic, c'est qu'on ne peut tout enseigner en même temps. « La complexité des outils et des paramètres à considérer pour intervenir adéquatement dans l'environnement bâti croît continuellement, note Manon Guité. Or, la durée de la formation demeure essentiellement la même. Nous essayons donc de faire beaucoup plus aujourd'hui qu'il y a 20, 30 ou 40 ans. Notre objectif est de mettre en place une assise suffisante pour que l'étudiant puisse poursuivre sa formation toute sa vie. »

LA DERNIÈRE FRONTIÈRE

Malgré leur affection pour le crayon, les architectes consultés seraient prêts à le troquer pour une tablette électronique. « Pourvu que je puisse *sketcher* librement et rapidement, je ne tiens pas à ce que ça se fasse au moyen du crayon », dit Éric Gauthier.

Même son de cloche chez Bisson et associés, où deux iPad servent de façon embryonnaire. « Les possibilités sont très près du dessin à la main, constate Jonathan Bisson. On peut choisir le papier, la taille du trait et utiliser des crayons, des feutres, des aquarelles sans avoir à s'encombrer de tout l'attirail d'artiste. Ça me donne l'espoir que le dessin à la main survivra. » Du moins, son esprit ! ☺

FUSIONS ET ACQUISITIONS

Mariages de convenance

Il n'aura suffi que de quelques fusions et acquisitions pour que la question soit soulevée : y aurait-il un mouvement de concentration dans le milieu de l'architecture ? Regard sur une tendance qui n'en est peut-être pas une.

Hélène Lefranc

Les architectes sont-ils d'éternels inquiets s'imaginant faibles et vulnérables face à un monde hostile ? Est-ce que les petites firmes sont, comme on aime à le croire, toujours susceptibles de se faire avaler par les plus grandes, voire par des entreprises étrangères ou des sociétés d'ingénierie ?

« Nous n'avons pas de statistiques, mais c'est un phénomène dont on entend parler, reconnaît Alain Fournier, président sortant de l'Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ). Rien de comparable, cependant, à ce qui se passe du côté des ingénieurs. » En fait, les effectifs de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) sont passés de 107 firmes, en 2000, à 40, en 2012, sous l'effet des fusions. Ce n'est pas le cas à l'AAPPQ, qui continue de recruter de jeunes firmes et a vu le nombre de ses membres grimper de 232 à 421 pendant la même période.

En fait, ce qui a déclenché la machine à rumeurs, ce sont deux regroupements marquants qui ont eu lieu récemment, le premier entre Arcop et Genivar, présenté

aux médias comme une « alliance stratégique », le deuxième entre Cardinal Hardy et l'énorme groupe IBI, décrit officiellement comme une « fusion ».

Mais les fusions et acquisitions font partie de l'univers des architectes depuis longtemps. Elles peuvent s'expliquer par des raisons toutes simples, comme le départ à la retraite des associés (voir « Un vendeur et un acheteur avertis en valent deux », p. 32), ou encore par le fait qu'un bureau d'architectes ambitieux convoite une spécialité ou souhaite s'établir dans une autre région. C'est ainsi que Provencher Roy et associés a fait l'acquisition, en 2005, de Beauchamp et Bourbeau, firme spécialisée dans la certification LEED, afin de s'adjoindre cette expertise.

En architecture, le phénomène reste toutefois limité en comparaison de ce qui se passe dans le domaine du génie, où les multiples spécialités semblent autant de motifs d'acquisitions et de fusions d'entreprises. L'une des explications est que la plupart des bureaux d'architectes sont généralistes, de taille modeste, et près de leur clientèle. « L'architecture est souvent un service de proximité, précise Alain Fournier. La →

Un vendeur et un acheteur avertis en valent deux

Qu'il s'agisse de vendre une firme ou d'en acheter une, il est important de prendre quelques précautions. Voici quelques conseils pour démarrer la réflexion.

La plupart des acquisitions de firmes, en architecture, s'expliquent par le départ à la retraite d'un ou de plusieurs associés. D'ailleurs, Alain Fournier, président sortant de l'AAPPQ, constate que lorsqu'un gros poisson en avale un petit, c'est souvent parce que le petit n'a pas préparé la relève. Toutes les PME québécoises doivent affronter ce défi, mais il serait plus aigu chez les architectes, selon lui.

« Préparer la relève, ce n'est pas seulement s'assurer d'avoir les compétences à l'interne, mais aussi s'organiser financièrement. En architecture, il n'y a pas de grandes fortunes comme dans d'autres secteurs économiques. Une firme qui réussit prend de la valeur au fil des ans, mais il se peut qu'aucun associé ou employé n'ait les moyens de l'acquérir. Du coup, seuls de grands groupes peuvent

Les architectes devront trouver, dans ce contexte, la meilleure façon de continuer à jouer leur rôle de chef d'orchestre au sein d'équipes regroupant divers professionnels.

personnalité du professionnel est importante. Son travail ne consiste pas uniquement à faire des plans et devis. Il accompagne son client sur le terrain. Il pose donc des gestes qui demandent beaucoup plus d'engagement que de remplacer une conduite électrique.»

DES PROJETS ALLÉCHANTES

La compétence des architectes intéresse particulièrement les firmes d'ingénierie, dont certaines se sont déjà assurées les expertises d'urbanistes et de paysagistes par l'acquisition de firmes. «Ça fait longtemps que des ingénieurs québécois cherchent à créer des rapprochements avec les architectes, car ça manque à leur tableau de chasse», indique Alain Fournier.

Dans les faits, l'acquisition d'un bureau d'architectes par une firme de génie n'est pas permise au Québec. Cependant, depuis l'entrée en vigueur du nouveau Code de déontologie des architectes, en octobre dernier, puis du Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société, en juin (voir «Économies de marché», p. 41), il est possible pour des architectes et des ingénieurs de créer une société en commun. Celle-ci doit

toutefois être détenue en majorité par des architectes ou par une société d'architectes, et son conseil d'administration doit être constitué d'une majorité d'architectes et présidé par un architecte. La législation à ce sujet varie d'une province à l'autre, mais les règles québécoises figurent parmi les plus restrictives au Canada.

En Colombie-Britannique, par exemple, un architecte peut s'associer à un ingénieur. Il suffit que ces professionnels soient, ensemble, majoritaires dans l'entreprise. Des règles semblables prévalent en Ontario, où une condition est cependant ajoutée: les activités d'architecture doivent être menées sous la direction exclusive d'un architecte. De fait, partout en Amérique du Nord, on constate une tendance marquée au rapprochement entre architectes et ingénieurs. Pensons, par exemple, à la société d'ingénierie albertaine Stantec ou, justement, à la Québécoise Genivar qui, avant son alliance à ARCOP, avait fait l'acquisition de plusieurs bureaux d'architectes ayant déjà des activités en génie: Smith Carter (basée à Winnipeg), AE Consultants (basée à St. John's), ainsi que PBK, ANO et VHW.

L'ESPRIT ET LA LETTRE DE LA LOI QUÉBÉCOISE

Officiellement, «le Groupe ARCOP S.E.N.C. reste un partenariat indépendant regroupant des architectes». L'Ordre des architectes et l'AAPPQ ont néanmoins reçu plusieurs appels et courriels de membres inquiets dont les réactions offrent un indice du malaise que provoque ce rapprochement. Certains, par exemple, le considèrent comme un «rachat par la porte d'en arrière». Par ailleurs, tout comme Genivar, le groupe multidisciplinaire IBI, qui a repris Martin Marcotte et Cardinal Hardy, tire son financement des marchés boursiers. Faut-il s'inquiéter d'une potentielle perte de contrôle pour les architectes, bien que ce type de financement soit permis lorsque la majorité des actions votantes sont détenues par des architectes? →

se permettre ces transactions.» Planifier la mécanique de la transmission de l'entreprise en étalant sur 10 ans le passage de relais permet de pérenniser le bureau. Partager les parts et les profits assure également le maintien en poste des meilleurs employés.

Valeurs et contrat de mariage

Bien qu'Alain Fournier s'inquiète de certaines opérations de fusion-acquisition, il n'a rien contre a priori. Son atelier est d'ailleurs né en 1996 de la fusion des agences Fournier Kephart architectes et Gersovitz Moss et associés. Pour lui, mieux vaut marier deux firmes de taille égale pour réussir le métissage des cultures d'entreprise. «Dans un rapprochement, il faut partager la même philosophie d'entreprise, pas seulement sur les questions de rentabilité, mais sur la façon d'aborder les clients et la relation avec les employés.»

Pierre Gallant, ancien président de l'Ordre des architectes de Colombie-Britannique, renchérit: «Peu importe qui acquiert qui, il est également important que les valeurs des deux firmes soient semblables, qu'elles partagent la même manière de fonctionner.

Il ne s'agit pas d'aspects techniques, mais de savoir par exemple si on veut grandir à tout prix ou si on reste ferme sur les honoraires.» D'après nos interlocuteurs, idéalement, l'approche doit être complémentaire.

Il faut évidemment prendre quelques précautions. On se fera conseiller par des spécialistes sur les aspects administratifs et fiscaux. Il faut également penser à la responsabilité professionnelle. Marie-Chantal Thouin, directrice générale du Fonds des architectes, attire l'attention sur les conventions entre le vendeur et l'acheteur. «Elles sont en général inopposables au tiers et à l'assureur. Il faut donc être vigilant. Comme personne n'échappe aux poursuites en responsabilité professionnelle, le passif qui est lié à l'ancienne entreprise doit être documenté et soutenu par une structure d'assurance adéquate. Souvent, l'acheteur décide d'assumer une partie des responsabilités du vendeur.» Le Fonds invite ses assurés à l'informer de l'objet de la transaction. Dans tous les domaines, il faut prendre le temps de réfléchir et se faire accompagner au besoin.

À l'AAPPQ, ces fusions-acquisitions suscitent des questionnements. « Ces groupes ont sans doute respecté la lettre de la réglementation, mais peut-être pas son esprit, indique Alain Fournier. Ces regroupements créent une zone d'inconnu puisqu'on ne sait pas si toutes les modalités de ces ententes respectent la loi. Si on les tolère, d'autres firmes voudront suivre la même voie. Si on permet aux architectes de s'associer, il faut que ce soit clair et que ça se fasse en toute transparence, afin que toutes les firmes jouent à armes égales. L'AAPPQ souhaite donc que l'Ordre affirme clairement ce qui est autorisé et comment. »

L'architecte dit craindre ce genre de rapprochements: « Malheureusement, parce qu'ils seront toujours moins nombreux que les ingénieurs, les architectes risquent de perdre le contrôle du levier financier et des décisions de conception. Les ingénieurs ont de la rigueur, mais celle-ci est parfois étouffante et leur organisation manque de flexibilité. »

À titre d'exemple, il relate sa propre collaboration avec une firme de génie de 300 employés récemment acquise par un géant du secteur. « Ce géant était un fournisseur qui nous avait toujours offert un service personnalisé, efficace et rapide, avec un patron accessible. Au bout de quelques semaines seulement, une hiérarchie compliquée s'est mise en place. La qualité n'était plus la même. C'est triste, mais normal, car la culture du nombre finit toujours par l'emporter. Imaginez si la firme acquise avait été un bureau d'architectes! L'esprit d'entreprise, souvent collégial, aurait été perdu. »

LES DEUX SOLITUDES

Il n'y aurait toutefois pas que du mauvais dans ces mariages interdisciplinaires. Pierre Gallant, ancien président de l'Ordre des architectes de Colombie-Britannique, est maintenant à l'emploi de la firme Morrison Hershfield. Il a été le premier architecte embauché par ce

groupe de génie, qui en emploie actuellement une vingtaine. Il gère un bureau de 80 ingénieurs, qui n'en sont pas offusqués. Et lui-même a parfois comme patron un... technologue, par ailleurs vice-président! Pour lui, les lois qui empêchent ou encadrent de façon stricte les alliances entre professionnels sont tout simplement désuètes.

« Un architecte apporte un plus dans un bureau constitué principalement d'ingénieurs, car ces derniers comprennent souvent mal notre travail, explique-t-il. Ils connaissent bien nos compétences en design, mais beaucoup moins les aspects légaux de notre tâche, comme les négociations avec les autorités municipales. Quand on leur montre tout ce que l'on fait, ils deviennent plus réceptifs aux dimensions esthétiques et techniques de l'architecture. » La coordination s'en trouve aussi améliorée.

« Nous avons une phobie des ingénieurs par peur d'être éclipsés, reprend-il. Mais nous travaillons déjà ensemble dans tous les projets. De plus, nous sommes censés être des professionnels à qui la société fait confiance, et qui ont des responsabilités et des obligations, comme de demeurer indépendants et impartiaux. Pourquoi dans certaines situations le serions-nous moins? D'ailleurs, des architectes embauchent parfois des ingénieurs. Sont-ils de moins bons ingénieurs pour autant? Je ne crois pas. » Pour lui, ces alliances représentent des occasions à saisir plutôt que des obstacles.

Alain Fournier ne partage pas du tout cet avis: « C'est de la poudre aux yeux. Dans un conseil d'administration, un architecte face à 10 ingénieurs n'a pas voix au chapitre. Sa pratique de l'architecture sera forcément différente. Cela ne veut pas dire qu'il n'est pas compétent et ne respecte pas le Code de déontologie. Notre profession ne se résume heureusement pas à respecter un code de déontologie! »

SMALL IS BEAUTIFUL

L'architecte Robert Thibodeau se questionne également sur l'impact de ces alliances sur la profession. « Les grandes boîtes vont accaparer les plus gros marchés et il est certain que nous, les petits, allons nous heurter à cette concurrence. » Cependant, son optimisme l'emporte: « Je crois qu'il y aura un retour du balancier parce que nous connaissons mieux notre travail et rendons un meilleur service. Les donneurs d'ouvrage reviendront vers nous. »

Inscrit au tableau des ordres d'architectes de huit provinces, Robert Thibodeau emploie une douzaine de professionnels dans ses bureaux de Montréal et de Vancouver. Pour être partout à la fois, il collabore avec une vingtaine de confrères avec qui il conclut des ententes par projet et, parfois, par spécialité. « À Toronto par exemple, nous travaillons avec trois bureaux différents. Pour les projets d'envergure, nous montons des consortiums. Quand créer une entité légale ne vaut pas la peine, nous confions simplement un mandat à un bureau local. » Comme quoi il est possible de faire simple et de grandir sans passer par une opération de « fusion-acquisition ».

De toute façon, conclut-il, « la qualité du service et le professionnalisme des architectes et des ingénieurs dépendent évidemment des individus ». Ce qui paraît clair, par ailleurs, c'est que l'interdisciplinarité devient de plus en plus la norme et que les architectes devront trouver, dans ce contexte, la meilleure façon de continuer à jouer leur rôle de chef d'orchestre au sein d'équipes regroupant divers professionnels. ☺

Les extraits des règlements visés sont disponibles en complément sur le site Web de l'Ordre.



RÉVISION DE LA LOI SUR LES ARCHITECTES

ARTICLES DÉFINIS

Si les modifications sont adoptées, la nouvelle mouture de la Loi sur les architectes favorisera davantage la protection du public. Coup d'œil sur les principaux changements.

Cédryc Viens

Le 29 mai dernier, le ministre de la Justice du Québec a déposé le projet de loi 77, Loi modifiant diverses lois professionnelles et d'autres dispositions législatives dans le domaine des sciences appliquées. Cette réglementation modifiera plusieurs lois professionnelles, dont la Loi sur les architectes, laquelle n'a fait l'objet d'aucune réforme majeure depuis 2000.

Première transformation : le champ d'exercice de l'architecte, qui ne se limitera plus à signer et sceller les plans et devis, mais sera défini comme une activité d'analyse, de conception ou de conseil appliquée à la construction, à l'agrandissement ou à la modification d'un bâtiment. Le nouveau texte précise que les interventions du professionnel concernent l'implantation de ce bâtiment, son enveloppe, son aménagement intérieur ainsi que les matériaux et les méthodes de construction, afin que le bâtiment soit durable, fonctionnel et harmonieux. La loi, si elle est adoptée, exposera donc clairement la finalité de l'architecture. Enfin !

Par ailleurs, la nouvelle réglementation reconnaîtra aussi formellement la coordination faite par l'architecte des services rendus par d'autres professionnels et collaborateurs dans le cadre d'un projet. Le respect de la vie et de l'environnement, la protection des biens, la pérennité du patrimoine et l'efficacité budgétaire seront également compris dans le champ d'exercice de l'architecte, dans la mesure où ces enjeux sont liés à ses activités professionnelles.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

La surveillance des travaux d'architecture, l'examen de leur conformité générale et le rapport de cet examen seront aussi des activités réservées à l'architecte. Il s'agit là d'un grand pas pour la protection du public. À cet égard, le projet de loi remédie à une lacune signalée maintes fois par l'Ordre : jusqu'à maintenant, l'architecte devait concevoir les plans et devis de certains bâtiments, mais sans qu'aucune mesure ne permette de vérifier si les travaux étaient bel et bien conformes à ces plans et devis. D'ailleurs, cette surveillance avait fait l'objet d'une recommandation du coroner à la suite de la mort tragique d'une jeune femme provoquée, il y a trois ans, par la chute d'un bloc de béton, rue Peel, à Montréal. →



Parallèlement à la révision de la Loi sur les architectes, les amendements prévus au Code civil du Québec et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permettront de consolider cette obligation de surveillance. En effet, dorénavant, le client devra confier à un architecte la responsabilité d'effectuer un examen de conformité générale des travaux pour les bâtiments assujettis à une surveillance de chantier.

cation, des certificats de fin des travaux d'architecture ainsi que des rapports d'expertise et de surveillance.

Par ailleurs, toute personne possédant les qualifications nécessaires pourra collaborer aux activités réservées à l'architecte, à titre de salariée, sous la supervision et la direction immédiate du professionnel. Cette disposition exclut cependant la

Enfin, des pouvoirs accrus seront accordés à l'enquêteur de l'Ordre en matière de pratique illégale.

Le projet de loi définit cet examen de conformité générale des travaux comme suit : une activité de surveillance qui consiste à vérifier si les travaux de construction, d'agrandissement ou de modification d'un bâtiment respectent les principales exigences indiquées dans les plans, les devis, les avenants de modification et les rapports d'expertise du projet. C'est au professionnel qui s'en voit confier la responsabilité qu'il revient de déterminer à quelles étapes charnières du projet cet examen doit être effectué.

Parmi les autres activités réservées à l'architecte : préparer, modifier, signer et sceller des esquisses, des plans et devis, des cahiers des charges, des certificats de paiement, des avenants de modifi-

signature des documents et l'apposition du sceau. En d'autres mots, les activités réservées à l'architecte ne devront pas nécessairement toutes être accomplies par celui-ci. Il pourra par exemple faire appel à un dessinateur ou à un technicien pour préparer une esquisse, pourvu que ce dernier travaille sous sa supervision et sous sa direction immédiate.

De son côté, l'Ordre doit proposer un projet de règlement sur la délégation d'activités réservées qui accompagnera le projet de loi 77, en vertu de l'article 5.1 de l'actuelle Loi sur les architectes. Des pourparlers à ce sujet ont débuté en mai dernier avec l'Ordre des technologues professionnels du Québec. L'ancien président de l'Office des

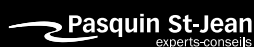
Kollektif.net

S'informer architecturalement depuis 2006

Partenaires :



Commanditaires :



professions du Québec, Robert Diamant, a été mandaté pour concilier les positions des deux ordres dans ce dossier. L'objectif des discussions est de déterminer quelles activités réservées à l'architecte pourraient être déléguées à des technologues professionnels ou à d'autres personnes possédant les qualifications nécessaires, et à quelles conditions. Les priorités de l'Ordre demeurent évidemment la protection du public et la qualité du cadre bâti.

BÂTIMENTS ASSUJETTIS

À moins qu'un changement survienne pendant la commission parlementaire, les résidences unifamiliales isolées ne feront plus l'objet d'une déréglementation complète en architecture. Celles dont la superficie de plancher brute totale est de plus de 600 m² devront obligatoirement être conçues par un architecte. Afin de mieux protéger le public, l'Ordre souhaite que ce seuil soit abaissé à 300 m². Il continuera d'ailleurs à faire valoir son point de vue sur cette question.

Le seuil d'assujettissement à la loi pour les habitations unifamiliales jumelées ou en rangée, les habitations multifamiliales de quatre unités ou moins, les établissements commerciaux, les établissements d'affaires, les établissements industriels ou les bâtiments combinant ces usages demeure quant à lui inchangé (300 m² de superficie brute totale).

L'examen de conformité générale des travaux ne s'appliquera qu'aux bâtiments dont la superficie excède 600 m². Précisons que l'Ordre souhaite rendre obligatoire l'examen de conformité générale des travaux pour tous les bâtiments dont la superficie dépasse 300 m². Ici encore, il continuera à faire valoir son point de vue sur cette question au nom de la protection du public.

Autre nouveauté, certains établissements agricoles seront maintenant assujettis à la Loi sur les architectes. Le projet de loi les définit ainsi: un bâtiment, ou une partie de bâtiment, utilisé ou destiné à être utilisé pour la pratique d'une activité agricole au sens de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Seront visés les travaux de construction d'établissements agricoles de plus de 750 m² de superficie brute totale et les travaux d'agrandissement de tels bâtiments si, après les travaux, leur superficie brute totale excède 1050 m².

EXERCICE ILLÉGAL

Les amendes à l'intention des personnes qui utiliseront, ou permettront qu'on utilise, pour la construction, l'agrandissement ou la modification d'un bâtiment, des documents d'architecture qui n'auront pas été signés ou, dans le cas de plans et devis définitifs, qui n'auront pas été signés et scellés par un architecte seront plus salées. Elles pourront

atteindre jusqu'à 20 000 \$ dans le cas d'une personne physique et jusqu'à 40 000 \$ dans le cas d'une personne morale. En cas de récidive, les montants des amendes doubleront.

Enfin, des pouvoirs accrus seront accordés à l'enquêteur de l'Ordre en matière de pratique illégale. Il pourra pénétrer à toute heure raisonnable dans les lieux où il est prévu de réaliser un projet d'architecture assujetti à la loi, ainsi que dans ceux où un tel projet est en cours de réalisation ou a été réalisé, afin de constater si des documents d'architecture spécifiques ont été signés et, le cas échéant, scellés. De plus, il pourra obtenir certains documents d'architecture pertinents à son enquête.

Au moment de mettre sous presse, une commission parlementaire devait étudier le projet de loi 77 à la fin de l'été ou au début de l'automne. L'Ordre y participera, bien entendu. Toutefois, en raison de la tenue des élections du 4 septembre, il est difficile de connaître avec certitude l'issue de ce projet de loi. Un gouvernement mené par un autre parti pourrait très bien remanier le projet de loi. À suivre! ☺

Pour consulter le projet de loi 77 et le commenter : tinyurl.com/9vmp6ln



Notarius évolue...

- ✓ Nouvelle version de la Trousse de signature numérique
- ✓ Frais d'abonnement annuels réduits depuis janvier 2012
- ✓ Tarifs de groupe disponibles pour les frais d'abonnement annuels
- ✓ Nouveaux partenariats avec des regroupements de professionnels

Pour prendre rendez-vous pour une présentation de la Trousse de signature numérique, contactez-nous au 1 888 588-0011 ou par courriel à ventes@notarius.com.

Venez tout découvrir sur notre nouveau site Web à www.notarius.com/OAQ



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

mardisverts

CONFÉRENCES SUR L'ARCHITECTURE DURABLE
AUTOMNE 2012

18 septembre

EFFET DE SERRE

Fermes Lufa, Montréal

- *Simon Glew et Jerry Coviensky, architectes, Gross Kaplin Coviensky architectes (GKC)*

NOUVEL
HORAIRE

NOUVEAU
LIEU

23 octobre

**MODERNITÉ, EFFICACITÉ,
DURABILITÉ**

Bibliothèque
Raymond-Lévesque,
Longueuil

- *Nicolas Ranger, architecte, Jodoin Lamarre Pratte*
- *Manon Asselin, architecte, Atelier TAG*

27 novembre

PATRIMOINE RECYCLÉ

Logements sociaux
Station n° 1, Montréal

- *Thomas Schweitzer et Guy Favreau, architectes, Ædifica*

CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE

1920, rue Baile, Montréal

cocktail inclus : 18 h / conférence : 18 h 30 / inscription obligatoire : www.mardisverts.ca

une initiative de l'Ordre des architectes du Québec (comité des techniques et des bâtiments durables)



ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC

Programme d'assurances
habitation et auto



Desjardins

Coopérer pour créer l'avenir

LE PORTAL DU DÉVELOPPEMENT DURABLE AU QUÉBEC
VOIRVERT.ca

LumiGroup
esthétique architecturale



WALLTITE
Eco

NORDIC
STRUCTURES BOIS

RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE EN SOCIÉTÉ ÉCONOMIES DE MARCHÉ

Comme on l'apprenait dans le précédent numéro d'Esquisses, le nouveau Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société, en vigueur depuis le 21 juin, vous permet désormais d'exploiter votre entreprise au sein d'une société en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) ou d'une société par actions (SA). Quels sont les avantages d'une incorporation sous forme de SA ?

Marc-André Beaudoin et Catherine Tremblay*

Bonne nouvelle: ce règlement est beaucoup moins contraignant que la plupart des réglementations de même type adoptées par d'autres ordres professionnels. Les architectes pourront donc faire preuve de créativité dans l'élaboration d'une structure qui leur permettra de tirer pleinement profit des avantages stratégiques, juridiques et fiscaux d'une incorporation.

Les règles sont simples : les seules restrictions relatives à l'actionnariat sont que 50 % des droits de vote doivent être détenus par des architectes et que les administrateurs de la SA doivent être majoritairement des architectes. Une fois ces conditions respectées, vous avez énormément de latitude.

POURQUOI S'INCORPORER ?

Le cadre juridique offert aux professionnels qui exploitent leur entreprise par le biais d'une SA est très flexible, sans doute afin d'encourager le développement des petites et moyennes entreprises (PME), piliers de l'économie québécoise. Par exemple, vous pourrez choisir la date de fin de l'exercice financier de votre entreprise, contrairement aux particuliers et aux autres types d'entités qui sont obligés, sur le plan fiscal, de fixer la fin de l'année financière au 31 décembre. Sur le plan stratégique, cette option peut s'avérer intéressante dans la mesure où elle permet de s'assurer que la fin de l'exercice ne coïncide pas avec une période achalandée. →

Outre l'environnement juridique souple, il faut mentionner que la bataille qu'ont menée les ordres professionnels au cours des dernières années pour l'adoption de règlements similaires a été motivée principalement par les avantages fiscaux offerts aux SA et à leurs actionnaires. En voici quelques-uns :

✓ REPORT D'IMPOSITION

D'abord, il faut savoir que le taux d'imposition sur les premiers 500 000 \$ de revenu net est de 19 % : il s'agit de la déduction pour petite entreprise. Les revenus excédant ce plafond sont imposés à 28,4 %. Or, un particulier qui touche un revenu imposable de 500 000 \$ paiera environ 45 % d'impôt. Dès lors, l'équation est simple : si les revenus de 500 000 \$ sont conservés dans la SA et imposés au taux de 19 %, le professionnel profite d'un report d'impôt d'environ 130 000 \$. Autre incitatif : l'avantage se concrétisera par le rendement net que produira un investissement de cette somme par la SA.

Évidemment, ce report d'impôt est anéanti si tous les revenus de la société sont versés à l'actionnaire au cours de l'année, puisque celui-ci devra alors être imposé sur ce revenu.

✓ FRACTIONNEMENT DE REVENUS AVEC LES MEMBRES DE LA FAMILLE

Les actionnaires de la SA peuvent également attribuer aisément une partie de leurs revenus aux membres de leur famille pour lesquels ils doivent assumer certaines dépenses (études, frais médicaux, etc.), et ce, à un plus faible taux d'imposition.

Imaginez qu'il vous en coûte 3 000 \$ par mois en frais de scolarité pour votre enfant majeur qui étudie à l'Université Harvard et que votre taux effectif d'imposition personnel soit de 40 %. Cela signifie que pour disposer de 36 000 \$ en liquidités après impôt pour payer ces frais, il vous faut d'abord générer un revenu brut de 60 000 \$. Or, si ces revenus peuvent être directement inclus dans le revenu de votre enfant, lequel ne paie pas ou peu d'impôt, vous réalisez des économies annuelles pouvant atteindre 36 000 \$. C'est ce qu'on appelle le fractionnement de revenus.

En voici un autre exemple. Le Règlement sur l'exercice de la profession d'architecte en société permet d'émettre des actions non votantes à un

distinct du vôtre et qui est administrée par des fiduciaires au profit de bénéficiaires désignés – vous-même et des membres de votre famille, par exemple. Son utilisation est expressément permise par le règlement. Toutefois, si cette fiducie fait partie du bloc de contrôle de la SA (plus de 50 % des votes), tous les fiduciaires doivent être membres de l'Ordre.

Par ailleurs, l'intégration d'une fiducie comme actionnaire est un outil avantageux de fractionnement des revenus puisqu'il permet de conserver le contrôle de la gestion du patrimoine de la fiducie. Dans le cadre d'une incorporation, la fiducie discrétionnaire présente des avantages particulièrement intéressants. Les fiduciaires peuvent déterminer les versements des sommes reçues ou cumulées par la fiducie, leur fréquence, ainsi que les bénéficiaires du revenu et du capital de la fiducie. On peut donc opter pour l'un des multiples modes d'incorporation, selon les besoins. Par exemple, vous pourriez détenir toutes les actions votantes de sa société et ainsi conserver le plein contrôle (élection du conseil d'administration, liquidation de la société, versement de dividendes, etc.). Les actions donnant droit à un rendement sous forme de dividendes et à une participation dans la croissance future pourraient quant à elles être détenues par la fiducie.

✓ AVANTAGES EN CAS DE VENTE OU DE DÉCÈS

L'incorporation des activités professionnelles crée aussi un environnement qui permettra enfin aux architectes de profiter d'un des rares avantages fiscaux encore offerts aux particuliers, soit la déduction pour gains en capital. Il s'agit d'une déduction de 750 000 \$ à demander lors de la vente des actions d'une entreprise active. Elle peut représenter une économie d'impôt de l'ordre de 180 000 \$. Si les actions sont détenues par une fiducie et que le gain en capital imposable est distribué aux bénéficiaires (enfants majeurs ou mineurs, conjoint, etc.), chacun d'eux pourra également profiter de cette déduction.

Outre l'impôt, attardons-nous à l'autre certitude de la vie : la mort. Au Québec, le décès d'un contribuable entraîne une imposition du gain en capital, et ce sont les héritiers qui paient la note. La mise en place d'une SA, combinée à

Par son caractère peu contraignant, le nouveau règlement offre aux membres de l'Ordre l'occasion parfaite de maximiser les avantages liés à l'incorporation.

actionnaire non membre de l'Ordre (à l'exception d'un fabricant ou d'un distributeur de matériaux). Il serait donc possible d'émettre des actions de votre SA à un enfant majeur ou à un conjoint sans revenu, et de leur verser des dividendes. Un avantage non négligeable étant donné qu'un résident québécois peut recevoir, dans certains cas, jusqu'à 32 000 \$ de dividendes d'une SA sans impôt.

✓ CRÉATION DE FIDUCIES FAMILIALES

Dans l'esprit populaire, les fiducies sont parfois associées à des transactions douteuses. Pourtant, au Québec, elles constituent depuis bientôt 20 ans un instrument de gestion des actifs personnels très intéressant et tout à fait légal. La fiducie est une entité dont le patrimoine est

l'intégration d'une fiducie pour détenir les actions de croissance, permet de reporter cet impôt. La raison en est simple: votre fiducie vous survivra et les actions qu'elle pourrait détenir ne seront pas sujettes à l'impôt lors du décès. La fiducie devra cependant payer l'impôt sur son gain en capital 21 ans après sa création.

OUTIL DE CROISSANCE

Comme on peut le constater, les avantages fiscaux suffisent à justifier l'incorporation. Mais il y a plus: la SA est aussi un outil de croissance d'entreprise aux multiples possibilités.

Pensons aux tiers s'intéressant à votre entreprise et souhaitant y investir. Comme le règlement ne précise aucune limite à la détention d'actions participantes non votantes – à l'exception d'un fabricant ou d'un distributeur de matériaux –, ces actions peuvent leur être émises en contrepartie

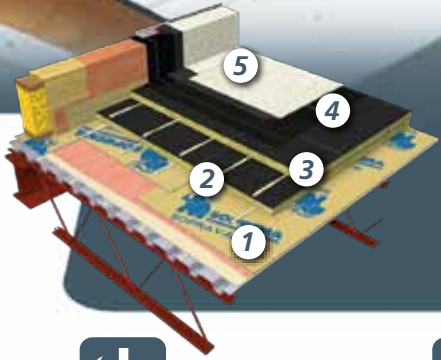
de leur investissement. De plus, il est possible d'offrir à ces investisseurs des actions comportant un droit de vote dans la SA, à hauteur de 49 %, ce qui leur permettra de veiller au grain et de sécuriser leur investissement. Ces actions peuvent aussi être utilisées comme un outil d'intéressement et de maintien en poste des employés (dans le cadre d'un octroi d'options sur actions, par exemple), ce qui peut avoir un impact sur l'esprit d'équipe et le rendement.

En somme, par son caractère peu contraignant, le nouveau règlement offre aux membres de l'Ordre l'occasion parfaite de maximiser les avantages liés à l'incorporation. Comme les pièges sont nombreux, cette démarche doit toutefois être abordée avec rigueur, idéalement avec les services d'un spécialiste compétent.

Alors, à quand l'incorporation? ☺

** Respectivement avocat et notaire fiscaliste chez Lapointe Rosenstein Marchand Melançon s.e.n.c.r.l.*



- 1 Sopravap'R
- 2 Duotack
- 3 Soprarock DD Plus
- 4 Sopraply Base 520
- 5 Soprastar Flam HD GR

SopraROCK

Simple et durable

 **Résistance au feu**
 **Hydrofuge**
 **Imputrescible**
 **Contenu recyclé**

 **Stabilité dimensionnelle**
 **Économie d'énergie**
 **Sans HCFC**
 **Propriétés acoustiques**

1.877.MAMMOUTH
www.soprema.ca



SOPREMA

ADMINISTRATION DE PROJET

■ ESTIMATION DES COÛTS DE CONSTRUCTION

Formateur: Ken Hampson, architecte
Durée: 7 heures
 Classe virtuelle, le 22 novembre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ ÉVALUER ET MAÎTRISER LES RISQUES DE VOS PROJETS DE CONSTRUCTION

Formateur: Saïd Boukendour
Durée: 7 heures
 Montréal, le 21 novembre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ PLANIFICATION ET SUIVI DE LA DURÉE D'UN PROJET ET DE LA DURÉE D'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

Formateurs: Michel Desrosiers, architecte, et Alain Boudrias
Durée: 7 heures
 Montréal, le 22 octobre 2012, de 8 h 30 à 16 h 30

ASPECTS TECHNIQUES

■ BÂTIMENTS VERTS: INTÉGRATION DES EXIGENCES AUX PLANS ET DEVIS

Formatrice: Lyse Mireille Tremblay, architecte
Durée: 7 heures
 Montréal, le 2 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ DÉTAIL DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT

Formateur: Richard Trempe, architecte
Durée: 7 heures
 Montréal, 16 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30
 Québec, le 23 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ L'ÉCLAIRAGE ARCHITECTURAL

Formateur: Conor Sampson, architecte
Durée: 7 heures
 Montréal, le 28 novembre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ LE DESIGN EN BOIS MASSIF

Formateur: Dominic Briand
Durée: 3 heures
 Montréal, le 26 novembre, de 14 h à 17 h

■ MOYENS PRÉVENTIFS POUR ÉVITER LES ERREURS AUX PLANS ET DEVIS

Formateurs: Michel Desrosiers, architecte, et Alain Boudrias
Durée: 7 heures
 Montréal, le 12 novembre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ MURS EXTÉRIEURS DES BÂTIMENTS ANCIENS

Formateur: Jules Auger, architecte
Durée: 4 heures
 Montréal, le 26 septembre, de 13 h à 17 h
 Montréal, le 14 novembre, de 13 h à 17 h

CULTURE ARCHITECTURALE

■ POUR UNE APPROCHE COGNITIVE DU PATRIMOINE BÂTI

Formateur: Pierre Larochelle, professeur retraité
Durée: 7 heures
 Montréal, le 23 novembre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ TERRITOIRE ET IDENTITÉ CULTURELLE

Formateur: Pierre Larochelle, professeur retraité
Durée: 7 heures
 Québec, le 3 décembre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT IMMOBILIER

Formateur: Saïd Boukendour
Durée: 7 heures
 Montréal, le 9 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30

GESTION DE BUREAU

■ L'ARCHITECTE EN AFFAIRES : S'ASSOCIER ET DIRIGER

Formateurs : M^e Samuel Massicotte, avocat, et Jonathan Bisson, architecte
Durée : 7 heures
Montréal, le 3 décembre, de 8 h 30 à 16 h 30
Québec, 12 décembre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ APPRENDRE À VENDRE LES SERVICES DE SA FIRME

Formateur : Pierre Cardinal
Durée : 4 heures
Classe virtuelle, le 6 septembre, de 8 h à 12 h

■ MIEUX COMMUNIQUER SON PROJET

Formateur : Pierre Cardinal
Durée : 3,5 heures
Classe virtuelle, le 27 septembre, de 8 h 30 à 12 h

■ L'ÉCOUTE COMME OUTIL ESSENTIEL DANS LA RELATION AVEC LE CLIENT

Formateur : Pierre Cardinal
Durée : 3,5 heures
Classe virtuelle, le 13 septembre, de 8 h 30 à 12 h

■ MIEUX NÉGOCIER SES HONORAIRES

Formateur : Pierre Cardinal
Durée : 3,5 heures
Classe virtuelle, le 20 septembre, de 8 h 30 à 12 h

PLANIFICATION ET CONCEPTION

■ PROCESSUS DE DESIGN INTÉGRÉ

Formatrice : Lyse Mireille Tremblay, architecte
Durée : 7 heures
Montréal, le 28 septembre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ COMMENT ÊTRE FACILITATEUR DANS LE PROCESSUS DE CONCEPTION INTÉGRÉ

Formateur : Joël Courchesne
Durée : 7 heures
Montréal, le 30 novembre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ SKETCHUP DÉBUTANT

Formateur : Mario Chabot
Durée : 6,5 heures
Classe virtuelle, le 6 novembre, de 9 h à 16 h 30

■ SKETCHUP INTERMÉDIAIRE

Formateur : Mario Chabot
Durée : 6,5 heures
Classe virtuelle, le 13 novembre, de 9 h à 16 h 30

■ SKETCHUP AVANCÉ

Formateur : Mario Chabot
Durée : 6,5 heures
Classe virtuelle, le 20 novembre, de 9 h à 16 h 30

RÈGLEMENTATION DU BÂTIMENT ET ASPECTS LÉGAUX

■ CODE DE CONSTRUCTION, PARTIE 9

Formatrice : Nicole Olivier, architecte
Durée : 14 heures
Montréal, les 4 et 11 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30

■ UN ARCHITECTE AVERTI EN VAUT DEUX !

Formateur : M^e Samuel Massicotte, avocat
Durée : 3 heures
Montréal, le 19 novembre, de 9 h à 12 h

■ NOUVEAU CODE DE DÉONTOLOGIE

Formateur : M^e Samuel Massicotte, avocat
Durée : 3 heures
Montréal, le 19 novembre, de 14 h à 17 h

■ LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE : LE CADRE JURIDIQUE

Formateur : M^e Samuel Massicotte, avocat
Durée : 3,5 heures
Classe virtuelle, le 12 novembre, de 8 h 30 à 12 h

■ LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE : L'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Formateur : M^e Samuel Massicotte, avocat
Durée : 4 heures
Classe virtuelle, le 14 novembre, de 8 h à 12 h

■ LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ARCHITECTE : APRÈS LA RÉALISATION

Formateur : M^e Samuel Massicotte, avocat
Durée : 4 heures
Classe virtuelle, le 15 novembre, de 8 h à 12 h

■ CONTEXTE LÉGAL DE LA PRATIQUE ET GESTION DE BUREAU

Formateurs : M^e Samuel Massicotte, avocat, et Pierre D'Anjou, architecte
Durée : 15 heures
Montréal, les 11 et 12 octobre, de 8 h 30 à 17 h
Québec, les 15 et 16 octobre, de 8 h 30 à 17 h

■ RÉGLEMENTATION DU BÂTIMENT

Formateurs : Jozef Zorko et André Gobeil, architectes, Antoine Tabet, ingénieur
Durée : 33 à 35 heures
Montréal, les mercredis, du 15 août au 24 octobre, de 18 h 30 à 21 h 30 (J. Zorko)
Montréal, les mercredis, du 19 septembre au 17 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30 (A. Tabet)
Québec, les vendredis, du 28 septembre au 26 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30 (A. Gobeil)

QUI FAIT QUOI ?

Notre série s'intéresse cette fois aux organismes «verts» actifs dans les secteurs de la construction et de l'urbanisme durables.

■ CONSEIL DU BÂTIMENT DURABLE DU CANADA

Fondé en 1982, le Conseil du bâtiment durable du Canada (CBDCa) est un organisme à but non lucratif regroupant architectes, ingénieurs et divers intervenants de l'industrie de la construction. La section québécoise, qui existe depuis 2003, compte environ 600 membres.

Le CBDCa favorise la construction de bâtiments écologiques et l'aménagement durable des collectivités. Cela passe essentiellement par la certification LEED, qu'il adapte au climat canadien et dont il est l'organisme certificateur. Conséquemment, il forme et agréé les professionnels, dont les fameux «PA LEED».

Le Conseil élabore des programmes et des outils destinés à verdir les bâtiments. Parmi ceux-ci, citons Cap vert, un outil qui permet de mesurer les consommations d'eau et d'énergie d'un bâtiment et de le comparer afin d'améliorer ses performances, et La croissance intelligente, adaptation du Smart Growth créé en Colombie-Britannique

et visant à optimiser l'utilisation du sol dans les aménagements urbains.

Au Québec, l'organisme tient une dizaine de conférences et colloques par année. Les Bâtisseurs écologiques de l'avenir, qui organisent par exemple les causeries Caffeco, forment la branche jeunesse du CBDCa.

La présidence canadienne est assurée par l'architecte ontarienne Lisa Bate. Son confrère Charles-Henri Brunet préside quant à lui la section québécoise.

■ CONSEIL DE L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC

Depuis 1989, le Conseil de l'enveloppe du bâtiment du Québec (CEBQ) sert de centre d'échanges et de renseignements en plus d'offrir des ressources techniques à ses 500 membres, dont 60 % sont employés par des bureaux d'architectes. Les autres membres sont des donneurs d'ouvrage, des manufacturiers, des entrepreneurs, des ingénieurs et des chercheurs.



Soucieux de partager les connaissances sur l'enveloppe du bâtiment et de favoriser les transferts technologiques, le CEBQ organise au moins huit conférences par an. Le 26 septembre prochain, il célébrera d'ailleurs sa 200^e conférence sur le toit du Palais des congrès de Montréal. Par ailleurs, l'Ordre des architectes du Québec participe chaque année à l'organisation de son colloque annuel, qui a lieu à l'automne. Les conférences et colloques tenus par le CEBQ sont reconnus comme formation dirigée par l'Ordre.

Mario Gonçalves est le président du CEBQ.

■ ÉQUITERRE

Créé par de jeunes Québécois dans la foulée du Sommet de la Terre de Rio, en 1992, cet organisme à but non lucratif porte le nom d'Équiterre depuis 1998. Sa mission est d'inciter les citoyens à faire des choix écologiques, équitables et solidaires. Son leitmotiv, « Changer le monde un geste à la fois », se décline dans différentes sphères de la vie quotidienne : nourriture, transport, jardinage, consommation, habitation.

Équiterre soutient des projets de recherche et de sensibilisation. Il intervient aussi sur la place publique et auprès des décideurs pour faire progresser la réglementation ou les habitudes de consommation. En outre, il gère certaines politiques publiques. Par exemple, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs lui a confié la mise en œuvre de Feu vert, un programme de retrait ou de remplacement des appareils de chauffage au bois dans l'île de Montréal.

En ce qui concerne l'habitation, Équiterre se concentre essentiellement sur les enjeux d'efficacité énergétique. L'organisme est aussi à l'origine de la Maison du développement durable qui, en plus d'offrir un exemple de construction durable, regroupe depuis 2011 plusieurs organismes à vocation sociale et environnementale au centre-ville de Montréal.

Les porte-parole de l'organisme, qui compte 43 employés à Montréal et à Québec, sont Steven Guilbeault et Sidney Ribaux.

■ VIVRE EN VILLE

Créé en 1995 et présent à Québec, Montréal et Gatineau, Vivre en Ville entend améliorer la qualité de l'environnement et des milieux de vie par l'application des principes du développement durable dans l'urbanisme et le bâtiment. L'organisme est particulièrement actif pendant les consultations publiques sur la planification du territoire ou l'aménagement des villes et des quartiers.

Vivre en Ville propose des conférences, des conseils, ainsi que des services de formation et d'accompagnement dans ses domaines d'expertise. Un partenariat avec Écobâtiment (voir plus loin) lui permet par exemple d'offrir des services-conseils en efficacité énergétique ou en bâtiment durable. À la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Aménagement du territoire, il a aussi réalisé le *Guide de bonnes pratiques en bâtiment durable*.

Vivre en Ville est dirigé en binôme par Alexandre Turgeon, président exécutif, et Christian Savard, directeur général. L'organisme emploie près de 40 personnes.

■ ÉCOBÂTIMENT

Depuis 2004, Écobâtiment s'est donné pour mission d'accélérer le virage vert de l'industrie de la construction, notamment par des projets de formation et de sensibilisation en matière de développement durable. L'organisme se positionne comme un carrefour d'information et veut mettre en réseau les professionnels et le grand public, les centres de recherche et les manufacturiers, les promoteurs immobiliers et les entrepreneurs. Il favorise la conception intégrée et la participation de tous les acteurs au processus de construction.

En plus de cours, conférences et ateliers sur mesure, Écobâtiment propose un accompagnement aux rénovations écologiques et au processus de certification LEED Canada pour les habitations. Il a participé à la mise en œuvre du Centre culture et environnement Frédéric Back, à Québec, un projet de réhabilitation architecturale et écoénergétique d'une ancienne école. Il

mène aussi des projets de démonstration sur différents bâtiments pour en analyser et en diffuser les résultats et publie des études de cas. Sur son site Web, il met à la disposition du public un outil qui permet de calculer la consommation énergétique et les émissions de gaz à effet de serre.

Écobâtiment, basé à Québec, est présidé par Louis-Martin Guénette.

■ ÉCOHABITATION

Écohabitation est un organisme montréalais à but non lucratif qui fait la promotion d'habitations qui sont saines et économes en ressources et en énergie tout en étant abordables. Sensibilisation, formation et accompagnement du grand public et des acteurs du secteur résidentiel font partie de son rayon d'intervention. Parallèlement à Écohabitation, qui emploie neuf personnes, l'entreprise Évaluations Écohabitation accompagne les constructeurs qui visent la certification LEED Canada pour les habitations.

Le site d'Écohabitation comprend près de 7000 pages de contenu et reçoit 300 000 visiteurs par mois, ce qui en ferait la destination francophone Web la plus fréquentée sur l'habitation écologique. Il propose un répertoire d'entreprises et de professionnels québécois qui partagent cette sensibilité à la rénovation et à la construction résidentielle vertes. Écohabitation publie également des guides pratiques, des études et des fiches techniques, et participe aux consultations publiques afin de faire évoluer la réglementation sur le bâtiment ou l'efficacité énergétique.

Ses deux fondateurs sont Yanni Milon, président, et Emmanuel B. Cosgrove, trésorier.

■ ARCHIBIO

Par la recherche, le développement et la diffusion d'information pertinente, Archibio se donne pour mission d'améliorer la qualité de vie dans les habitations. L'organisme, créé en 1991 et comptant trois salariés, est issu du mouvement des autoconstructeurs écologiques. Il fait la promotion des matériaux verts. →

Archibio anime La Ruche, un service gratuit d'assistance en ligne sur la rénovation et la construction écologique. Les conseils s'adressent essentiellement au grand public. Au début de 2013, Archibio lancera Éco-entrepreneurs, une accréditation écologique pour les constructeurs et les entrepreneurs généraux, en partenariat avec Écohabitation et avec l'appui de l'Association provinciale des constructeurs d'habitations du Québec (APCHQ).

Le président d'Archibio est Gabriel Gauthier.

■ CENTRE D'ÉCOLOGIE URBAINE DE MONTRÉAL

Le Centre d'écologie urbaine de Montréal (CEUM), fondé en 1996, est un organisme à but non lucratif employant une quinzaine de personnes. Son expertise s'oriente principalement autour de l'aménagement durable des quartiers par l'entremise du transport actif, du verdissement, de l'agriculture urbaine et de la démocratie participative.

Le CEUM s'est fait connaître par l'introduction des toits verts à Montréal, notamment par un projet de démonstration dans le quartier Milton-Parc, en 2005, conjointement avec le Conseil national de recherches Canada. Plus récemment, il a été à l'initiative de Culti-vert, le jardin aménagé sur le toit du Palais des congrès de Montréal.

L'organisme publie des guides pratiques, des résultats d'études et des fiches techniques. Sa plus récente publication porte sur les plantes grimpances. Il organise des activités de formation qui s'adressent aux professionnels de la construction et de l'urbanisme ainsi que des randonnées urbaines. Ses prises de position publiques se traduisent également par des mémoires, des lettres ouvertes, etc.

La présidente est Nathalie Saint-Pierre, qui a succédé depuis peu à l'architecte Owen Rose.

■ CONVERCITÉ

Créé en 1994, l'organisme à but non lucratif Convercité est spécialiste de la cueillette d'information concernant les territoires et milieux de vie québécois, principalement montréalais. Il intervient dans la recherche, le traitement et l'analyse d'information stratégique pour favoriser le dialogue entre citoyens, constructeurs et décideurs. Des profils de population ou des portraits de territoires sont tracés à partir d'actions concrètes telles que recensements et relevés sur le terrain, sondages et enquêtes, consultations auprès d'acteurs clés ou traitement de bases de données.

Parallèlement, cette agence offre des services-conseils à divers organismes publics : recyclage immobilier, requalification de sites, valorisation d'artères commerciales ou organisation de concertations. Elle privilégie une approche en amont des projets ainsi que la discussion et la recherche de consensus.

Convercité emploie sept personnes. Il est présidé par Pierre B. Paquin et dirigé par Daniel Malo.

■ REGROUPEMENT DES RÉCUPÉRATEURS ET DES RECYCLEURS DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION DU QUÉBEC

Ce regroupement, désigné par l'acronyme 3R MCDQ, existe depuis 1997. Il rassemble des entreprises qui encouragent l'essor de la récupération, du recyclage et du réemploi. Ses quelque 200 membres emploient globalement 27 000 Québécois.

Le groupe axe son action sur le développement durable. Outre les activités habituelles d'un regroupement d'entreprises, le 3R MCDQ travaille – par l'entremise de demandes de changement de la réglementation ou la production d'études techniques – à donner une deuxième vie à certaines matières : béton, bois, bardeaux d'asphalte et gypse. Il impose à ses membres de respecter certaines normes de qualité dans leurs activités.

Sébastien Richer est président du regroupement.

■ CONSEIL PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

Le Conseil patronal de l'environnement du Québec (CPEQ) célèbre cette année ses 20 ans. Créé par des représentants des milieux d'affaires, il représente des entreprises québécoises sur les sujets touchant l'environnement et le développement durable. Il privilégie le consensus entre ses membres sur les enjeux d'intérêt général et commun, et les incite à prendre le virage vers le développement durable.

Le CPEQ regroupe 200 entreprises et 20 associations qui, en tout, emploient 280 000 collaborateurs et génèrent des revenus de plus de 45 milliards de dollars. Il s'agit donc d'une vitrine collective où chaque entreprise peut faire valoir ses intérêts et préoccupations, en plus de coordonner certaines actions et de faire des représentations sur la place publique.

Le Conseil publie des documents pratiques comme le *Guide de bonnes pratiques afin de favoriser l'acceptabilité sociale des projets*, ou encore *Implanter une démarche de développement durable en entreprise*. Il propose aussi des activités de formation, par exemple sur le marché du carbone ou les filières énergétiques au Québec.

Le président du conseil d'administration est Jean Piette, de Norton Rose Canada, tandis qu'Hélène Lauzon est la présidente du CPEQ. Le Conseil emploie cinq personnes.

■ CENTRE INTERUNIVERSITAIRE DE RECHERCHE SUR LE CYCLE DE VIE DES PRODUITS, PROCÉDÉS ET SERVICES

Le Centre interuniversitaire de recherche sur le cycle de vie des produits, procédés et services (CIRAIG) cherche à appuyer les efforts de l'industrie et des gouvernements en matière de développement durable.

Son expertise s'articule autour de sept thèmes, dont les méthodologies d'analyse du cycle de vie et la conception écologique. Certaines recherches portent sur le cycle de vie du bâtiment. La plupart des communications ou des publications

du Centre s'adressent à la communauté scientifique, mais certaines sont accessibles au grand public. Par exemple, il y a un an paraissait *Analyse du cycle de vie des impacts environnementaux découlant de l'implantation de mesures d'atténuation d'îlots de chaleur urbains*.

Fondé en 2001 par l'École polytechnique, en collaboration avec l'Université de Montréal et HEC Montréal, il a depuis étendu son réseau de collaborateurs universitaires : Université Laval, Université du Québec à Montréal, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, Université du Québec à Chicoutimi, Université de Sherbrooke et École de technologie supérieure. Il regroupe 10 chaires, trois centres de recherche, un groupe de recherche et un

laboratoire, soit 42 professeurs au total. Il participe également à des projets nationaux et internationaux, comme certaines initiatives du Programme des Nations Unies pour l'environnement.

■ VOIR VERT

En ligne depuis le printemps 2010, Voir vert a pour ambition d'être « le portail du bâtiment durable au Québec ». Apparenté au magazine imprimé du même nom, même si les contenus sont distincts, il facilite l'accès à l'information sur la conception, la construction et l'exploitation écologiques des bâtiments. La section « Savoir », qui présente notamment les différentes certifications de bâtiments ou de matériaux, est la plus consultée par les professionnels.

On trouve dans le site une mine d'informations et de ressources sur le bâtiment vert : actualités, outils de calcul de l'empreinte carbone, banque d'offres et de demandes de matériaux à recycler, projets de démonstration, répertoire des bâtiments certifiés, répertoire des produits et services, forum de discussion, etc. Un microsite présentant des projets réalisés par des membres de l'OAQ sera mis en ligne en octobre. L'objectif est d'en faire une vitrine des réalisations écologiques et de contribuer au partage des connaissances.

Une équipe de sept personnes collabore au portail. Rénald Fortier est le directeur des contenus. ☺



Panneaux modulaires - Panneaux isolés préfabriqués
Revêtements métalliques pour murs et toitures
Fibrociment - Bardages - Terra-Cotta - Déclins

Association des entrepreneurs en revêtements métalliques du Québec

Centre Desjardins Granby - Haute-Yamaska
Architectes : Favreau Blais / Birtz Bastien Beaudoin Laforest
Entrepreneur : Revêtement RHR inc.



Hôtel Marriott de l'aéroport Montréal -
Trudeau et siège social d'aéroports de
Montréal
Architectes : Provancher Roy +
Associés Architectes
Entrepreneur : Revêtements Alhordica Inc.



Centre Hospitalier Universitaire de Québec (CHU) Centre de recherche clinique en Oncologie
Architectes : Consortium de 3 bureaux : Amiot Bergeron, architectes / Lemay Guy Harvey, architectes et urbaniste
Entrepreneur : Ferblanterie R. Martin Inc.

- Ce concours vise à reconnaître les architectes qui s'illustrent avec des projets de grande qualité architecturale et qui font usage de systèmes de revêtement métallique.

La date limite pour soumettre un projet pour l'édition 2013: **30 novembre 2013**

Pour assurer leur qualité, **EXIGEZ DANS VOS DEVIS**
que l'exécution des travaux de revêtement
soient exécutés par un entrepreneur spécialisé
EXPERT membre de l'AERMQ!

Terminal de Croisières Internationales à Saguenay
Architectes : Alain Voyer Architecte
Entrepreneur : Pro-Sag Mécanique Inc. et Produits
Vaillancourt



Condominium Domaines Les Manoirs
Architectes : Bergeron Thoun
Entrepreneur : Revêtement Métalliques Fortin Inc.

SERVICES OFFERTS SANS FRAIS AUX ARCHITECTES

- Assistance dans la conception de projets faisant usage de systèmes de revêtement métallique.
- Manuel technique complet avec détails, devis types et informations sur les matériaux et produit connexes.

À spécifier dans vos devis

CERTIFICATION DE CONFORMITÉ DES MATÉRIAUX

- Vérification des matériaux au chantier incluant la confirmation des calibres d'éléments métalliques avec micromètre.
- Transmission des rapports d'inspection aux architectes
- Émission de CERTIFICATS DE CONFORMITÉ des matériaux.
- Tous les frais du programme assumés par l'AERMQ

Concours
de design 2013
www.aermq.qc.ca



NOUS SOMMES DÉMÉNAGÉS!

1295 Newton, suite 100 450 655-1657
Boucherville, Québec 1-877-434-1164
J4B 5H2



ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS

RECEVEUR UNIVERSEL

Au Québec, les personnes handicapées voyagent de plus en plus. Or, les établissements hôteliers sont rarement adaptés à leurs besoins. Comment les architectes peuvent-ils contribuer à changer la donne?

Sophie Lanctôt*

Hôtel Marriott de l'aéroport
Montréal-Trudeau,
Provencher Roy
et associés architectes
Photo : Gilles Lauzon

Ne serait-ce qu'en raison du vieillissement de la population, l'industrie touristique compte parmi sa clientèle un nombre croissant de Québécois et de visiteurs qui ont de la difficulté à se déplacer, à voir ou à entendre. Dans une étude récente menée par Kéroul, organisme qui fait la promotion de l'accès au tourisme et à la culture pour les personnes à capacité physique restreinte, 60 % des répondants avaient effectué au moins un séjour d'au moins une nuitée à l'extérieur de leur domicile au cours des deux dernières années. En moyenne, ils avaient effectué près de six déplacements – d'une moyenne de quatre nuitées – au cours de la même période.

« Il s'agit d'un marché d'un milliard de dollars! » estime André Leclerc, président-directeur général de Kéroul. Dans ce contexte, répondre aux besoins de cette clientèle en matière d'hébergement représente assurément un avantage pour les établissements hôteliers.

CHOIX MULTIPLES

Les architectes peuvent aider leurs clients hôteliers à satisfaire cette clientèle. Voici quelques considérations sur les attentes et les aspirations des voyageurs ayant des limitations fonctionnelles.

Tout d'abord, ces voyageurs souhaitent exercer leur libre choix, c'est-à-dire occuper la chambre qui leur convient le mieux parmi les possibilités offertes : chambre à prix abordable, chambre avec vue, suite familiale, suite directoriale, etc. Autrement dit, toutes les possibilités d'hébergement d'un établissement devraient être offertes en « version accessible ». Par ailleurs, s'ils voyagent avec un accompagnateur, ce dernier devrait pouvoir séjourner dans une chambre communicante.

Ensuite, les voyageurs ayant des limitations fonctionnelles souhaitent utiliser toutes les installations et les services mis à la disposition des clients : restaurant, bar, terrasse, piscine, centre d'affaires, spa, salle de mise en forme, salle de jeu, stationnement, etc. Une attention particulière doit donc être portée aux parcours qui mènent à ces installations, à leur signalisation (notamment en braille) ainsi qu'à leur accessibilité. Il s'agit d'un échange commercial et d'une question de principe : les voyageurs ayant des limitations fonctionnelles paient le même montant que les autres clients pour les services d'un établissement hôtelier, ils veulent pouvoir en bénéficier !

UN COUP DE POUCE POUR LES HÔTELIERS

Des mesures visant à soutenir l'industrie touristique ont été annoncées au printemps dernier lors du dépôt du budget provincial. Entre autres, un crédit d'impôt destiné aux hôteliers couvrira 25 % des dépenses de rénovation qui excèdent 50 000 \$. Cette mesure est réservée aux établissements situés en dehors des régions métropolitaines de Montréal et Québec.



Hôtel Marriott de l'aéroport Montréal-Trudeau, Provencher Roy et associés architectes
Photos : Jean-Guy Lambert

COMME TOUT LE MONDE

L'autonomie est également un critère primordial aux yeux des personnes handicapées. En voyage, elles ne veulent pas nécessairement dépendre de l'aide des proches. Elles souhaitent pouvoir fonctionner de façon autonome, comme à la maison. C'est une question d'estime de soi. Pensons aussi aux voyageurs d'affaires, qui ne se déplacent pas toujours avec un accompagnateur, ou aux familles dont le parent handicapé doit être en mesure d'assurer toutes ses responsabilités parentales.

Ainsi, dans la chambre, les voyageurs ayant des limitations fonctionnelles souhaitent accéder au lit, à la penderie, au balcon, bref, à tout ce qui s'y trouve. Ils veulent pouvoir utiliser les équipements mis à la disposition des clients (téléviseur, téléphone, sèche-cheveux), contrôler l'environnement (chauffage, climatisation) et être informés de toute situation d'urgence (alarme incendie visuelle). Les contrastes de couleur et la possibilité d'augmenter l'intensité de l'éclairage sont des éléments appréciés, notamment par les personnes ayant une déficience visuelle.

À la maison, les installations sanitaires sont évidemment adaptées aux besoins de la personne handicapée. Il devrait en être de même à l'hôtel : les voyageurs ayant des limitations fonctionnelles souhaitent retrouver les normes auxquelles ils sont habitués, surtout lorsqu'ils se déplacent au Canada. Un soin particulier doit donc être

apporté à l'aménagement de la salle de bain et au choix des appareils sanitaires.

La tendance actuelle? La grande douche sans seuil équipée d'un siège rabattable, de barres d'appui et d'une robinetterie munie d'un inverseur et d'une douche téléphone. « La douche sans seuil correspond davantage aux normes d'accessibilité américaines et européennes et est très appréciée de la clientèle locale et internationale », dit André Leclerc, qui conseille régulièrement les voyageurs à la recherche d'un établissement répondant à leurs besoins. Mais comme la baignoire reste un accessoire apprécié, précise-t-il, il y a lieu d'offrir également cette option aux voyageurs. ☺

** Directrice générale de Société Logique.*

L'EXEMPLE EN BOUT DE PISTE

Concevoir un établissement hôtelier universellement accessible n'est pas si sorcier. À preuve : l'hôtel Marriott de l'aéroport Montréal-Trudeau – conçu par Provencher Roy et associés aidé du Groupe Axor (Adamax), et lauréat d'un prix d'excellence de l'Ordre en 2011 – fait figure d'exemple en la matière. Tous les types de chambre sont disponibles en « version accessible ». De plus, toutes les chambres d'un même type sont de mêmes dimensions et présentent la même configuration et le même aménagement. Seuls les salles de bain et quelques détails distinguent les chambres accessibles de celles qui ne le sont pas.



RESSOURCES ET OUTILS

Le Code de construction du Québec impose des exigences en matière de conception sans obstacles pour les chambres et les suites d'hôtel ou de motel : ainsi, au moins 10 % des suites doivent comporter un parcours sans obstacles et, notamment, une salle de bain accessible à tous. Le code permet d'y aménager une baignoire ou une douche, au choix, et précise les règles minimales. Cependant, les exigences du code sont insuffisantes et doivent être bonifiées et appliquées plus largement.

La Régie du bâtiment du Québec, quant à elle, diffuse le *Guide d'utilisation des normes de conception sans obstacles*, disponible sur son site Web. Son bulletin Info-RBQ traite à l'occasion de sujets liés à l'accessibilité. Récemment, un numéro rappelait notamment les exigences en matière de construction sans obstacles des « condos-hôtels ».



TABLEAU DE L'ORDRE

■ NOUVEAUX MEMBRES

Le 16 mai 2012

Aoun, André Maroun
Arcand, Melissa
Bergeron, Guy
Bernier, Jean-Daniel
Boullayraye de Passillé, Claude
Bour, Hansak
Brosseau, Maxime
Caron, Marie-Élaine
Cassiani, Alexandre
Chan, Irene
Cisneros, Manuel R.
De Guire-Lachapelle, Marie
Dubois, Charles-Alexandre
Gaudreau, Marc
Gaudreault-Charbonneau, Marianne
Gosselin, Laurie
Henné, Jérôme
Jasmin, Roxane
Joly, Marie-Josée
Jordana Masa, Jordi
Laprise, Alexandre
Leblanc, William
Marcotte, Catherine
Mesa Zanabria, Juan David
Messier Moreau, Isabelle
Pion, Maxime
Riverin, François
Robin, Guillaume
Roland Lamothe, Makaëlle
Trudeau-Guertin, Christine
Voyer, Sébastien

Le 10 juillet 2012

Chung, Simon
Clermont, Alexandre
Dagenais Fourneaux, Ariane
Héroux, Maxime
Labrecque, Jean-Maxime
Stabile, Louis
Turcotte, Joanie

■ RÉINSCRIPTIONS

Le 23 mai 2012

Pelletier, Jean F.

Le 12 juin 2012

Brière, Michel

■ DÉMISSIONS

Le 21 mai 2012

Séguin, Hugues

Le 5 juin 2012

Lavallière, Claudette

Le 22 juin 2012

Dandois, Marie

Le 27 juin 2012

Clavier, Howard

Le 9 juillet 2012

Gendron, Marie-Josée

Le 10 juillet 2012

Aumond, Serge

Radiation temporaire à la suite d'une décision du conseil de discipline

Le 6 août 2012

Ruest, Guy

■ DÉCÈS

Le 3 mai 2012

Monette, Marcel

Le 18 mai 2012

Bujold, Émilien

Le 20 juin 2012

Blood, Thomas E.

Le 10 juillet 2012

St-Gelais, Evans

■ DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Brasseur, Raymond

Raby, Paul

Ruest, Guy

Soykandar, Gur Alp

Pour en savoir plus, veuillez consulter le site Web de l'Ordre des architectes du Québec (www.oaq.com) sous l'onglet Protection du public – Décisions et jugements.



association des consultants
et laboratoires experts

Ingénierie des sols et matériaux
Géoenvironnement
Toiture et étanchéité

Ingénierie des sols et matériaux
DES PARTENAIRES DE QUALITÉ
Géoenvironnement
Toiture et étanchéité



L'ACLE est l'unique association québécoise de firmes indépendantes de services de consultation, surveillance, ingénierie et d'essais dans le domaine de la construction et de l'environnement.

Notre mission est de développer, promouvoir et sauvegarder les intérêts techniques et commerciaux communs des firmes membres et de leurs clients.

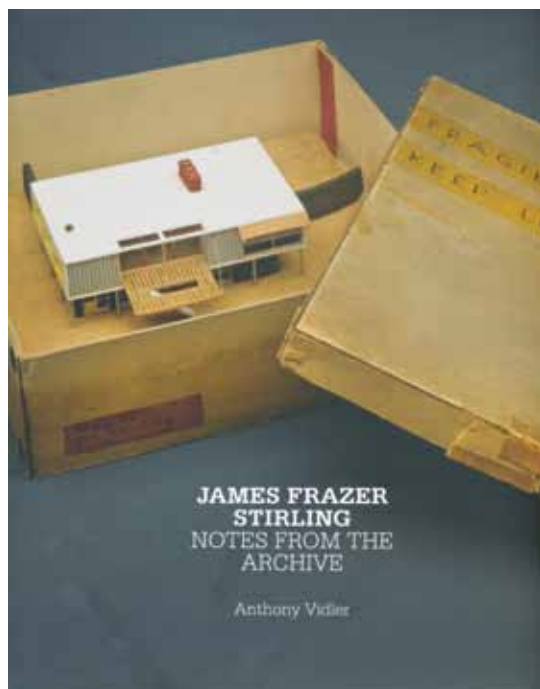
Consultez nos experts, ils vous apporteront des solutions adaptées et novatrices aux problèmes les plus complexes.

✓ **93 FIRMES ACTIVES AU QUÉBEC**

✓ **PLUS DE 2 600 PERSONNES QUALIFIÉES À VOTRE SERVICE**

T : 514 253-2878 info@acle.qc.ca

acle.qc.ca



JAMES FRAZER STIRLING: NOTES FROM THE ARCHIVE

Anthony Vidler

Dans la foulée de l'exposition du même nom, présentée jusqu'au 14 octobre au Centre Canadien d'Architecture, *James Frazer Stirling: Notes From The Archive* offre l'occasion de découvrir ou de revisiter l'œuvre de ce grand architecte du 20^e siècle, mort en 1992. On le connaît principalement pour sa conception d'une annexe de la Staatsgalerie de Stuttgart, en Allemagne, qui a contribué à lui valoir le prix Pritzker en 1981. Pourtant, son legs architectural est loin de se limiter à ce monument. À travers ses multiples explorations du mouvement moderne, l'architecte écossais démontre un esprit critique et une préoccupation de l'architecture à échelle humaine bien perceptibles au fil des pages de ce livre. Grâce à l'apport du fonds James Stirling/Michael Wilford, une foule de documents inédits (dessins, photographies, maquettes) permettent de décortiquer l'œuvre complexe de cet architecte inclassable.

■ CENTRE CANADIEN D'ARCHITECTURE ET YALE CENTER FOR BRITISH ART
EN COLLABORATION AVEC YALE UNIVERSITY PRESS, 2012, 303 PAGES



ÉCO-CONFORT: POUR UNE MAISON SAINE ET À BASSE CONSUMMATION D'ÉNERGIE

Claude-Alain Roulet

Que vous soyez un néophyte ou un expert de la conception saine et durable, vous trouverez votre bonheur dans cet ouvrage clair et complet. Ici, on est bien loin du *greenwashing*: par des exemples concrets, l'auteur – un ingénieur spécialiste du bâtiment – dévoile une série de mesures techniques permettant d'obtenir une qualité optimale de l'air intérieur et du confort thermique, acoustique et visuel. Il ne se contente d'ailleurs pas de causer développement durable et consommation d'énergie, mais nous entretient aussi d'anatomie, de physique et d'hydrographie (si, si !). Cet ouvrage sera utile à la conception, mais se révélera également un outil précieux pour l'optimisation d'installations existantes. Fait notable, l'auteur insiste sur les mesures passives ayant un effet sur le confort thermique.

■ PRESSES POLYTECHNIQUES ET
UNIVERSITAIRES ROMANDES, 2012,
200 PAGES



HABITER 2011: 3F Ouvrage coordonné par Nathalie Courtois et Victoire Bernet-Forbin

Le constructeur et gestionnaire français de logements sociaux 3F produit chaque année 6000 logements et en réhabilite 3000. Il fait parfois appel à des architectes renommés, mais porte une attention particulière à la diversité architecturale, à l'environnement, à la durabilité des constructions ainsi qu'aux coûts d'entretien, vu la situation précaire de certains locataires. L'ouvrage présente une quarantaine des réalisations du groupe, accompagnées des commentaires des élus, des architectes, des urbanistes ou des usagers. L'ouvrage est divisé en quatre thèmes: l'intégration au tissu urbain et au territoire, l'adaptation aux usages et besoins, le style architectural, les détails et matériaux. De nombreuses illustrations agrémentent cette réflexion intéressante sur le logement social. On constate l'éclectisme des projets, qui ne sont pas tous époustoufflants, mais on sort ici de l'architecture clinquante, ce qui fait du bien. La preuve qu'on peut faire du résidentiel collectif de qualité au service du plus grand nombre!

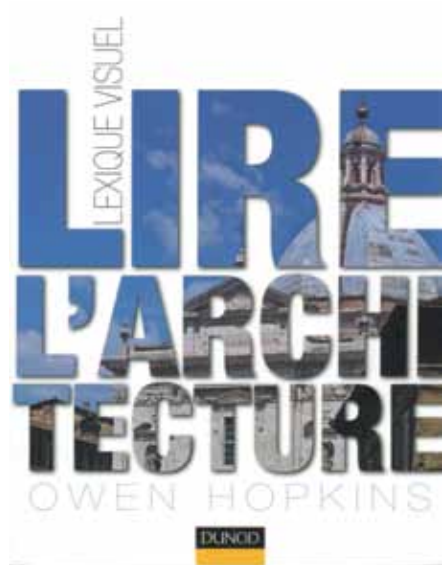
■ 3F ET LE CHERCHE MIDI, 2011,
200 PAGES



CIRCULER. QUAND NOS MOUVEMENTS FAÇONNENT LA VILLE Sous la direction de Jean-Marie Duthilleul

Cela relève du truisme: les humains se déplacent. Et qu'ils le fassent à vélo, en avion, en voiture ou en carriole, ces mouvements demandent la création de tout un univers peuplé de voies et de routes, de ponts et de tunnels, de places publiques et de ports. Le catalogue *Circuler. Quand nos mouvements façonnent la ville*, qui accompagnait l'exposition du même nom présentée à la Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris, au printemps dernier, aborde ce thème passionnant en mots et en images. On peut y lire de courts textes sur des sujets aussi variés qu'originaux, tel l'usage historique... des portes! Au fil des pages, on est tour à tour ébahi devant les grandioses avenues et places publiques de la fin du 19^e siècle, et amusé par les visions futuristes utopiques de la ville du début du 20^e siècle. Un bel ouvrage sur un sujet peu exploré. On s'y intéresse pour les images, mais on s'y attarde pour les textes.

■ ALTERNATIVES, 2012, 207 PAGES



LIRE L'ARCHITECTURE : LEXIQUE VISUEL

Owen Hopkins

Inspiré des dictionnaires illustrés et glossaires d'architecture, cet ouvrage pratique sera utile aux néophytes comme aux connaisseurs. Il contribue en effet à donner du sens aux constructions qui nous entourent en nous permettant d'en nommer les éléments visuels. En trois chapitres – types de bâtiments, structures, éléments architecturaux –, un glossaire et un index, l'auteur passe en revue le vocabulaire de l'architecture occidentale, de la

Grèce antique à nos jours. L'inclusion de la période moderne fait d'ailleurs toute l'originalité de ce livre. Les photographies et schémas annotés sont représentatifs et judicieusement choisis. Simple et efficace.

■ DUNOD, 2012, 176 PAGES



RÉNOVER LE BÂTI : MAINTENANCE, RECONVERSION, EXTENSION

Georg Giebel et coll.

C'est peut-être à mettre sur le compte de la petitesse de notre marché, mais les ouvrages techniques spécialisés en architecture se comptent sur les doigts d'une seule main au Québec. L'offre est plus généreuse outre-Atlantique, où des éditeurs comme Le Moniteur ou les Presses polytechniques et universitaires romandes publient des ouvrages magnifiques qui sont des bibles de savoir-faire. C'est le cas encore une fois avec *Rénover le bâti*, qui explore l'ensemble du processus de rénovation avec une précision presque maniaque. Son utilisation au Québec demandera toutefois un certain travail d'adaptation puisque la majorité du contenu est lié à des exemples de bâtiments construits en Allemagne au cours des 150 dernières années, regroupés en fonction des époques. Si seulement nos éditeurs pouvaient s'en inspirer...

■ PRESSES POLYTECHNIQUES ET UNIVERSITAIRES ROMANDES, 2012, 280 PAGES



LANDSCAPE ARCHITECTURE NOW!

Philip Jodidio

Que de chemin parcouru depuis que Frederick Law Olmsted, concepteur de Central Park et du parc du Mont-Royal, revendiqua pour la première fois le titre d'architecte paysagiste! Préoccupations environnementales et qualité de vie obligent, de nombreux projets d'architecture comprennent aujourd'hui un volet d'architecture du paysage. Comme on le voit dans ce bouquin, la discipline se répand toutefois bien au-delà de sa relation au cadre bâti. En effet, comme les frontières s'estompent, l'architecture du paysage se rapproche parfois de l'art et de la botanique. Comme dans les autres ouvrages de cette série gravitant autour de l'architecture contemporaine, Jodidio présente des projets d'une diversité étonnante qui permettent de confronter les tendances, les partis pris et les styles des créateurs. Parmi ces derniers figure la paysagiste française Catherine Mosbach, qui a conçu une œuvre pour le 400^e anniversaire de Québec.

■ TASCHEN, 2012, 418 PAGES



100 MAISONS CONTEMPORAINES

Philip Jodidio

Avant de vous installer pour feuilleter cette brique en deux volumes consacrée à une centaine de maisons

d'exception, mettez au rancart tout ce que vous savez sur le développement durable et l'aménagement rationnel du territoire. Parce que ces demeures, pour la plupart immenses, sont aussi souvent situées dans des lieux inaccessibles et ne contribuent en aucune façon à l'un ou à l'autre. Cela dit, l'ouvrage abondamment et joliment illustré répond aux normes élevées de production léchée auxquels nous a habitués Taschen, et les textes minimalistes de Jodidio semblent d'abord destinés à mettre en valeur les photos. Ça se consulte comme un grand catalogue des nouvelles tendances en matière de conception pour les gens riches et célèbres. À ne pas distribuer dans les bidonvilles de Rio...

■ TASCHEN, 2012, 688 PAGES (2 VOL.)



DU CHEZ-SOI

Ariane Dénommé

Une bédé, pourquoi pas? Surtout quand elle est aussi décapante. On nage en plein fantasme immobilier: hantées par le fameux rêve américain, trois familles achètent des maisons trop grandes pour leurs besoins, sans avoir les moyens de leurs ambitions. Dans ce paradis des parvenus, chalets et jacuzzis côtoient néomanoirs, piscines et autres barbecues. Tout cela, bien sûr, à des kilomètres de la ville centre. Écriture simple, trait dépouillé, ambiances cinématographiques: la bédéiste québécoise Ariane Dénommé trace ici le portrait d'une dérive immobilière témoignant de la spirale inflationniste qui nous entraîne, individuellement et collectivement, dans un mal-être profond. Une réflexion fascinante sur le rapport au bâti et l'étalement urbain, de même que leur incidence sur le bonheur.

■ LA MAUVAISE TÊTE, 2012, 158 PAGES

ATTIREZ L'ATTENTION!

Charlotte Douglas International Airport, Charlotte, NC

Faites tourner les têtes avec le Versa-Dek®!

Le tablier métallique architectural le plus esthétique de l'industrie est distribué en exclusivité au Canada par Canam. Exploitez le potentiel illimité des jeux de formes, de lignes et de couleurs offerts par le Versa-Dek® pour créer des projets qui impressionnent.

Élevez votre créativité avec Versa-Dek®.

Contactez nos spécialistes en solutions architecturales par téléphone au 1 877 499-6049 ou en ligne à www.canam-poutrelle.ws/contact-architecte.

**Canam, un monde de solutions
pour soutenir vos créations.**

Versa-Dek®
est une marque
enregistrée de
Metal Dek Group®.



CANAM

Solutions et Service sur mesure

Une division de Groupe Canam

www.canam.ws/architectes



**Pour une 8^e année
consécutive, obtenez
votre part de la ristourne
de 150 000 \$**

**Exclusivement offerte
aux membres de l'Ordre
des architectes du Québec**

Pour une huitième année consécutive, grâce à l'excellente performance de votre programme d'assurance, TD Assurance Meloche Monnex est fière de pouvoir remettre à plus de 1 200 membres de l'Ordre des architectes du Québec une ristourne de 150 000 \$¹.

Cette ristourne se traduit par une réduction de 7 % sur votre tarif de groupe préférentiel déjà consenti pour vos assurances habitation et auto.

**Profitez de votre ristourne dès aujourd'hui :
514-850-6175 ou 1-888-656-2324**

Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h

Samedi, de 9 h à 16 h

www.melochemonnex.com/oaq

Programme d'assurance recommandé par :



**ORDRE DES
ARCHITECTES
DU QUÉBEC**



Le programme d'assurances habitation et auto de TD Assurance Meloche Monnex est souscrit par SÉCURITÉ NATIONALE COMPAGNIE D'ASSURANCE. Le programme est distribué par Meloche Monnex assurance et services financiers inc. au Québec et par Meloche Monnex services financiers inc. dans le reste du Canada.

¹Certaines conditions et restrictions s'appliquent. La ristourne est offerte sur les nouvelles polices d'assurances habitation, auto et moto émises au Québec du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013 et pour les renouvellements des polices d'assurances habitation, auto et moto émises au Québec du 1^{er} novembre 2012 au 31 octobre 2013 seulement aux membres de l'Ordre des architectes du Québec. Pour plus de détails, rendez-vous au www.melochemonnex.com/oaq.

^{MD}Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et/ou dans d'autres pays.